

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Maître d'ouvrage :

Conservatoire du littoral

Objet du marché :

Elaboration du **plan de gestion** du site des Etangs et Marais des Salins de Camargue
Communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer

Appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique.

Date et heure limites de remise des candidatures et offres : 03 Mars 2020 à 12h00

Démarrage prévisionnel :

Avril 2020

Note de présentation

Contexte du projet	4
Périmètre de l'étude	4
Présentation des principaux enjeux identifiés	4
Gestion du littoral et adaptation au changement climatique	4
Enjeux hydrauliques.....	5
Enjeux liés à l'importance agro-pastorale	6
Optimisation des données naturalistes et de suivi de la gestion	6
1.2.5. Enjeux réglementaires	7
Enjeux liés à la fréquentation et la valorisation de l'ouverture au public	7
1.2.7. Enjeux liés à la communication	8
1.2.8. Enjeux liés à la gouvernance	8
Principes de travail.....	9
Rôle de l'établissement.....	9
Cadre de la gestion	9
Définition des plans de gestion du Conservatoire.....	9
Réalisation de la mission.....	10
Phase 1 : Réalisation du diagnostic patrimonial du site	10
Etat des lieux / contexte général	11
Etat des lieux hydrique	11
Etat des lieux écologique	12
Etat des lieux socio-économique	13
Phase 2 : Définition des enjeux, des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels	15
Identification des enjeux	15
Définition des objectifs (« Comment répondre à ce qui est en jeu »)	16
Phase 3 : Programmation des actions	16
Méthodologie.....	17
Document de communication sur le plan de gestion.....	18
Déroulement de la mission – Gouvernance et concertation	18
Gouvernance du projet	18
Attentes liées à la concertation	19
Les enjeux de cette concertation.....	20
Restitution.....	21
Structure générale des documents à produire.....	21
Spécifications concernant les données numériques	22
Rendus et éditions	22

Délais d'exécution	23
Annexe 1 – Cartes de localisation du site	24
Annexe 2 - Le paysage au Conservatoire du littoral	26
Annexe 3 – Fiche type du plan opérationnel d'actions	29
Annexe 4 – Cartographie et bases de données	30
Annexe 5 – Guide d'accompagnement à l'élaboration des plans de gestion	39
Annexe 6 – Stratégie foncière du Conservatoire du littoral	59

Contexte du projet

Le Conservatoire est propriétaire du site des Etangs et marais des salins de Camargue sur les communes d'Arles et des Saintes Maries de la Mer, d'une surface de 6900 hectares.

La gestion a été confiée conjointement au Parc Naturel régional de Camargue, à la Société Nationale de protection de la Nature et à la Tour du Valat.

Il s'agit d'en élaborer le plan de gestion.

L'objectif est de disposer d'un document partagé et opérationnel qui déterminera après une phase de diagnostic les enjeux sur ce site, les objectifs de gestion à long terme, les objectifs opérationnels et le plan de travail que les co-gestionnaires devront mettre en œuvre avec l'aide de leurs partenaires. La préparation de ce document fait suite à l'élaboration d'une notice de gestion élaborée en 2012. Ce plan de gestion simplifié définissait des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels, ainsi qu'un premier programme d'action pour le site.

Périmètre de l'étude

Le plan de travail porte sur les terrains acquis par le Conservatoire du littoral. Cependant les objectifs à long terme devront porter sur l'ensemble du périmètre autorisé dans ce secteur (cf. [stratégie à 2050](#)), notamment le périmètre du domaine public maritime pressenti en cas d'attribution au Conservatoire du Littoral

Présentation des principaux enjeux identifiés

Gestion du littoral et adaptation au changement climatique

Le littoral du site est marqué par une érosion importante au sud et une accrétion rapide à l'ouest. Cette dynamique côtière est caractéristique des littoraux deltaïques et résulte de processus naturels bien connus, mais elle est aussi la conséquence des aménagements sur le Rhône. A cette problématique d'érosion littorale observée sur certains secteurs s'ajoute l'enjeu de l'élévation du niveau marin résultant du changement climatique, qui impose une gestion cohérente, intégrant les propriétés du Conservatoire du littoral, le DPM adjacent et les ouvrages de protection existants.

Un ouvrage de protection historique, la digue à la mer, traverse la propriété du Conservatoire. Géré par le SYMADREM, cet ouvrage demeure stratégique encore aujourd'hui car il protège l'intérieur du delta et ses enjeux socio-économiques contre les risques d'intrusions marines.

D'autres ouvrages ont été construits sur le littoral à partir des années 70 mais n'avaient pas des fonctions de défense mais étaient des outils de gestion des niveaux de salinité des eaux à des fins de production de sel. La plupart ne sont plus entretenus et on observe actuellement, sur plusieurs kilomètres de littoral, leur destruction rapide sous l'effet du recul côtier et des tempêtes.

En l'absence, sur la propriété du Conservatoire, d'enjeux socio-économiques impliquant une fixation artificielle et coûteuse du trait de côte dans sa position actuelle, l'orientation privilégiée depuis l'acquisition est de préserver le caractère sauvage de ce littoral en favorisant notamment la libre évolution du littoral sableux. La convention liant le Conservatoire et les co-gestionnaires définit ainsi, entre autres orientations, la mise en place d'une gestion adaptative à l'élévation du niveau de la mer,

notamment au travers d'un retrait maîtrisé et progressif du trait de côte dans les secteurs soumis à l'érosion. Une réflexion initiée par la DDTM est en cours, afin d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de démanteler tout ou partie des ouvrages situés sur le front de mer.

Les plages de Beauduc, bien que comprises partiellement dans le Domaine Public Maritime, sont un secteur sur lequel le Conservatoire et les co-gestionnaires se sont fortement investis aux côtés des services de l'Etat : mise en place d'un arrêté de protection de biotopes, mise en place d'une zone de protection pour la nidification des sternes, mise en place d'un plan de gestion des usages, concertation avec les usagers, surveillance, etc. Sur la propriété adjacente du Conservatoire du littoral, une aire de stationnement et des aménagements connexes ont été mis en place afin d'améliorer les conditions d'accueil et l'organisation de la fréquentation. La protection des cordons dunaires contre les destructions par les véhicules et les activités touristiques est une composante essentielle de cette gestion. Il est prévu à terme un transfert de la gestion du domaine public maritime au Conservatoire du littoral.

Le volet état des lieux - diagnostic du plan de gestion devra donc intégrer une analyse prospective, avec une méthodologie à définir, sur l'évolution à moyen et long terme du littoral (position du trait de côte, élévation du niveau marin), et ses conséquences sur les écosystèmes (hydrologie, habitats, faune patrimoniale), en particulier sur les anciens salins, ainsi que sur les usages (accessibilité). Les résultats de cet exercice prospectif seront intégrés à la définition et à la hiérarchisation des enjeux de conservation et le plan de gestion devra définir des stratégies différenciées selon les secteurs littoraux concernées (ex : renaturation passive ou active des portions de littoral artificialisées, amélioration de l'organisation des usages sur les zones de fortes fréquentation) et des programmes opérationnels d'aménagement.

Enjeux hydrauliques

Le système hydraulique en place sur le site est, pour une part, l'héritage de l'activité agricole ancienne développée sur le secteur de la Bélugue, et pour une autre, l'héritage des aménagements réalisés pour la pré-concentration du sel, sur le secteur des anciens salins. Ce système est complexe et difficile à entretenir. L'inventaire des ouvrages hydrauliques a été régulièrement mis à jour par les gestionnaires du site. De même, un modèle hydrosalin 3D a été élaboré sur le secteur des anciens salins par la Tour du Valat.

Sur le secteur des anciens salins, plusieurs programmes de travaux hydrauliques ont été réalisés depuis l'acquisition par le Conservatoire, principalement pour répondre à des objectifs de simplification hydraulique, de reconnexion hydrologique et biologique entre l'hydrosystème Vaccarès, les lagunes des anciens salins et la mer et pour maintenir sur le secteur du Fangassier des niveaux d'eau favorables à la reproduction des oiseaux d'eau coloniaux. Ces programmes, qui ont porté sur un territoire immense (plus de 5.000 ha), nécessitent encore d'être complétés dans les prochaines années. La gestion hydraulique actuellement mise en œuvre, répond principalement à des objectifs de conservation et de restauration de la biodiversité et elle doit aussi intégrer les enjeux de sécurité des ouvrages, ainsi que des biens et des personnes en périphérie du site.

Sur le secteur de la Bélugue, le système hydraulique, actuellement géré essentiellement pour les usages cynégétiques et pastoraux, ne permet pas une gestion optimale des milieux et favorise la dynamique de certaines espèces à dynamique envahissante (jussies, baccharis, jonc maritime). La gestion des « baisses » en marais temporaire nécessite par ailleurs une gestion différenciée du réseau hydraulique.

Par ailleurs la gestion actuelle peut nécessiter des travaux réguliers d'entretien des fossés et canaux et le paiement de droits d'eau.

Enfin le site est concerné par d'importants enjeux de qualité de l'eau (apports d'eaux usées issues du réseau de drainage (traversant des terres à vocation agricoles, pastorales, cynégétiques et d'habitat dispersés) et d'équilibre eau douce / eau salée. Une étude sur le sous-bassin versant du Japon portée par le Conservatoire du littoral est en cours actuellement, avec pour objectif de trouver des solutions d'aménagement et de gestion permettant de mieux prendre en compte les enjeux hydrologiques et écologiques des Etangs et marais des salins de Camargue. Egalement, un schéma directeur a été élaboré pour le sous-bassin versant du Japon. **Enfin, l'élaboration d'un schéma directeur est en cours pour le sous-bassin versant du Fumemorte. Ce dernier ne concerne** qu'indirectement les Etangs et marais des salins de Camargue, mais pourrait déboucher sur des orientations majeures pour l'amélioration de l'équilibre eau douce / eau salée du système Vaccarès, et par voie de conséquence, pour l'équilibre eau douce / eau salée sur les anciens salins.

Le plan de gestion devra donc :

- Définir des objectifs opérationnels (hydropériodes, salinités) et des règles de gestion des ouvrages, intégrant les différents enjeux (adaptation au changement climatique, biodiversité, usages), pour chacune des unités hydrauliques ;
- Définir les travaux à poursuivre pour la restauration et la simplification du réseau hydraulique (planning de travaux) ;
- Prendre en compte les **objectifs d'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire** importants sur le site et parfois prioritaires (ex : mares temporaires, lagunes, sansouires et roselières en tant qu'habitats d'oiseaux paludicoles).
- Prendre en compte les moyens humains et techniques disponibles et nécessaires pour une gestion optimale de l'eau en fonction des orientations proposées

Une réflexion devra être menée sur **les conséquences éventuelles de ces modifications de stratégie de gestion de l'eau sur les activités économiques et les usages.**

Enjeux liés à l'importance agro-pastorale

L'élevage extensif (chevaux de race Camargue, taureaux braves) est présent sur le secteur de la Bélugue et devra être maintenu dans le nouveau plan de gestion, en retouchant éventuellement les cahiers de charges des conventions dans un but de confortement des pratiques traditionnelles d'un côté et de diversification agricole (cultures fourragères, vente directe etc..) d'un autre côté

Le futur plan de gestion devra lier ce contexte agricole et **la nécessité de mieux prendre en compte les objectifs d'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire** importants sur le site et parfois prioritaires. Il devra engager un dialogue constructif avec l'exploitant afin d'identifier des pistes concrètes de gestion, permettant, lorsque cela est possible, de mieux conjuguer les objectifs de gestion des habitats avec les objectifs pastoraux.

Optimisation des données naturalistes et de suivi de la gestion

Un point sera fait sur les données disponibles durant l'élaboration du plan de gestion en fonction des inventaires biologiques et des suivis menés sur le site. Un effort important d'inventaire biologique a été entrepris par les co-gestionnaires du site (ex : flore, poissons, insectes). Les efforts de suivi ne sont pas homogènes, ils incluent actuellement : comptages mensuels avifaunistiques, suivis des oiseaux nicheurs, suivi des habitats lagunaires, suivis ichtyologiques, herpéthologiques et

hydrologiques. Des compléments d'inventaires floristiques et des habitats pourront éventuellement être envisagés en phase d'état des lieux – diagnostic du plan de gestion, en ciblant les secteurs prioritaires en termes d'amélioration des connaissances.

Les compléments d'inventaire et suivis à effectuer postérieurement au plan de gestion devront être identifiés :

- Suivis avifaunistiques (hivernants, migrateurs, nicheurs) par comptage ou autres méthodes plus efficaces et pertinentes (écoutes « STOC EPS » au printemps et baguage pour les hivernants)
- Amélioration des connaissances (insectes, petits mammifères, amphibiens, reptiles, odonates...)
- Suivi de la végétation (espèces patrimoniales, habitats, espèces envahissantes) notamment en cas de restauration éventuelle d'habitats agricoles
- Suivi du pâturage
- Suivi des niveaux d'eau et des salinités
- -Suivi photographique des paysages
- -Suivi des processus de renaturation (brèches, gases etc.)

1.2.5. Enjeux réglementaires

Le site des Etangs et Marais des Salins de Camargue ne fait pas l'objet d'une protection réglementaire forte sur l'ensemble du territoire. Il est bordé au nord par le périmètre de la réserve naturelle nationale de Camargue et un cantonnement de pêche se situe au droit d'une partie de ses plages dans le golfe de Beauduc.

Une centaine d'hectares du site au niveau de la pointe de Beauduc est compris dans le périmètre de l'arrêté de protection de biotope pris en 2013.

Par ailleurs 3 arrêtés municipaux ont été pris entre 2011 et 2013 pour réglementer la circulation des véhicules à moteur conformément au dispositif prévu par la loi sur les terrains du Conservatoire du Littoral.

En 2019 une réflexion a été engagée pour la création d'une réserve de chasse et de faune sauvage s'appuyant sur le périmètre des espaces non chassés depuis 2016. Un projet de cantonnement de pêche concernant tout ou partie des étangs littoraux du site est également en réflexion.

Le plan de gestion en plus du diagnostic précis de tous les dispositifs réglementaires concernant le site devra proposer des perspectives de renforcement, d'ajustement ou de précision.

Enjeux liés à la fréquentation et la valorisation de l'ouverture au public

La partie littorale sur le secteur de Beauduc est très fréquentée, de même que l'axe passant par Tourvielle et celui permettant d'accéder au secteur de la Comtesse. Ailleurs, la fréquentation du site est actuellement limitée surtout pour des raisons de contraintes d'accès et parfois pour des raisons de conservation. Le plan de gestion devra étudier les modalités de valorisation du site, à travers l'élaboration d'un plan d'interprétation simplifié.

Les pistes de valorisation pourraient être :

- Aménagement de nouveaux sites d'accueil et d'observatoires ;
- Aménagement de parcours à vélo ;
- Découverte depuis la mer
- Aménagement de sentiers d'interprétation pédestre ou éventuellement équestre ;
- Accueil de nouveaux publics ;

- Développement des partenariats avec les écoles, les associations...
- Amélioration de la signalétique.

Le plan de gestion devra proposer un plan de déplacement à l'échelle du site fixant les possibilités et les contraintes de circulation, usages par usages, sur l'ensemble du site. Un point particulier sera apporté à la gestion du hameau des Sablons et ses 77 cabanons, enclavé dans le site et pour lequel des autorisations d'accès doivent être intégrées dans le plan de déplacement.

Les propositions de valorisation devront s'intégrer dans le schéma global de valorisation des sites du Conservatoire du littoral en Camargue (La Capelière, La Palissade, Etangs et marais des salins de Camargue, Vigueirat, etc...).

1.2.7. Enjeux liés à la communication

Le site des étangs et marais des Salins de Camargue fait l'objet d'une lettre d'information annuelle depuis 2015. Cette lettre est distribuée aux partenaires institutionnels et localement à près de 1000 personnes. Par voie électronique principalement mais aussi sous forme papier.

Cette lettre est le seul outil de communication où le site est identifié en tant que tel, la page Facebook du site ayant été supprimée en 2018 par le Parc de Camargue dans le cadre de la réorganisation de sa stratégie de communication.

La communication concernant ce site est un chantier majeur du plan de gestion. Celui-ci devra proposer une stratégie long terme dans un but de :

- permettre un échange régulier entre le travail quotidien de la gestion et les partenaires locaux et institutionnels
- développer une « identité de site » permettant à celui-ci de mieux se positionner au sein du réseau des espaces protégés de Camargue
- proposer des outils de communication adaptés aux moyens et compétences des gestionnaires

Le plan de gestion devra d'autre part définir un plan de communication annuel.

1.2.8. Enjeux liés à la gouvernance

Depuis 2011 la gouvernance du site est assurée par 3 instances principales.

Un comité technique (COTECH) qui réunit les gestionnaires et le conservatoire du littoral et qui traite les questions de la gestion quotidienne et des programmes d'études et de travaux. Il se réunit tous les 2 mois et valide des orientations encadrées par la notice de gestion.

Un comité de direction (CODIR) qui réunit les gestionnaires et le conservatoire du littoral en présence des directeurs de structure et du délégué régional du Conservatoire. Il se réunit une fois par an et traite des points plus stratégiques de gestion et évoque les problématiques long terme. Il arbitre des questions plus sensibles de gestion ou qui sortent du cadre fixé par la notice de gestion.

Un comité de gestion (COGES) qui réunit les gestionnaires, le Conservatoire, les financeurs, les institutionnels et les usagers du site (chasseurs, pêcheur, éleveur, guides, partenaires techniques, groupe Salins, SYMADREM). Il se réunit une fois tous les 2 ans et permet de partager l'actualité du site, les bilans annuels et les perspectives de gestion.

Parallèlement à ce dispositif, de nombreuses réunions de concertation par usage (chasse, élevage, sports à voile, plaisanciers, cabaniers) sont organisées en fonction des situations et représentent entre 3 à 5 réunions par an.

Le plan de gestion devra proposer un nouveau dispositif de gouvernance qui tout en s'appuyant sur l'acquis de la gouvernance passée devra viser les améliorations suivantes :

- -établir une concertation régulière avec les usagers locaux et la population de Salin-de-Giraud
- -imaginer des dispositifs qui permettent une meilleure appropriation des décisions prises sur le site par les usagers et acteurs locaux.

Principes de travail

Rôle de l'établissement

La mission du Conservatoire du littoral, définie par le code de l'environnement (article L. 322-1), consiste à « mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique ». L'établissement participe ainsi globalement à la sauvegarde du littoral en garantissant, grâce à son intervention foncière, le respect des sites naturels, de leur équilibre et de leur bon état de conservation.

Les terrains du Conservatoire du littoral doivent contribuer à la préservation du patrimoine à la fois écologique, paysager et culturel. Ils sont ouverts au public sauf exception justifiée par exemple par la fragilité du milieu naturel. Ils s'inscrivent dans une dynamique à long terme pour garantir un environnement de qualité aux générations actuelles et futures.

Cadre de la gestion

La gestion proposée doit permettre de conserver, voire d'accroître la valeur patrimoniale des sites grâce à la définition de mesures de gestion (ou de non gestion) qui découlent d'objectifs précis fixés conjointement avec les partenaires locaux. Selon les termes de l'article L322-9 du Code de l'environnement la gestion des terrains est assurée par les collectivités territoriales, les établissements publics ou les fondations ou associations spécialisées.

Définition des plans de gestion du Conservatoire

Un guide d'accompagnement à l'élaboration des plans de gestion a été publié par le Conservatoire du littoral en 2015. Il est joint au présent cahier des charges. Il constitue avec le guide¹ de même nature, réalisé par l'Atelier technique des espaces naturels pour le réseau des gestionnaires d'espaces naturels, la référence en matière d'appui technique à l'élaboration des plans de gestion.

Le plan de gestion qui sera réalisé devra être en totale cohérence avec les principes, le vocabulaire et les différentes approches développés dans ces 2 guides et plus particulièrement celui du Conservatoire.

La logique d'élaboration des plans de gestion repose sur 3 phases successives :

- Réalisation de l'état des lieux - diagnostic du site,
- Définition des enjeux, des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels
- Programmation des actions.

1

Lien : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

En effet, avant de définir les objectifs opérationnels, il faut avoir identifiés les objectifs à long terme, qui sont des objectifs globaux, peu nombreux et donnant la voie à suivre. Les objectifs opérationnels permettent quant à eux la réalisation des objectifs à long terme.

Les enjeux de ces 3 étapes, leur intérêt, leur structuration et leur contenu sont largement développés dans le guide ATEN et ne sont pas repris dans ce document. A ce socle commun, viennent se greffer des éléments de réflexion sur les valeurs, les principes de gestion et de méthode aujourd'hui structurants dans les orientations de gestion de l'établissement et à intégrer suivant les situations, dans le processus d'élaboration des plans de gestion.

Ainsi, il sera particulièrement important de veiller à la prise en compte des valeurs suivantes :

- Le développement de la naturalité dans les modes de gestion
- La valorisation du rôle sociétal des sites
- La prise en compte des impacts globaux : changement climatique
- La prise en compte des enjeux du développement durable

Réalisation de la mission

Le plan de gestion est un outil pratique qui définit le projet pour le site à partir d'un diagnostic patrimonial, l'identification d'enjeux, la définition d'orientations stratégiques et enfin d'objectifs opérationnels. Il permet également d'optimiser l'efficacité des moyens mis en œuvre, notamment les ressources humaines et budgétaires.

Précis et synthétique, il s'inscrit dans la stratégie de gestion des sites poursuivie par l'établissement. Les terrains acquis par le Conservatoire du littoral doivent contribuer à la préservation du patrimoine écologique et paysager. Ils sont ouverts au public sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel et s'inscrivent dans une dynamique à long terme pour garantir un environnement de qualité aux générations actuelles et futures. La gestion proposée doit permettre de conserver voire d'accroître la valeur patrimoniale du site par la définition d'opérations arrêtées en fonction d'objectifs précis fixés préalablement.

Le Conservatoire du littoral souhaite disposer de plans de gestion réalisés en concertation avec les gestionnaires et les partenaires locaux.

Phase 1 : Réalisation du diagnostic patrimonial du site

L'analyse documentaire et bibliographique portera sur les études supra-sites qui existent et que le Conservatoire du littoral tiendra à la disposition du prestataire. Cette analyse documentaire devra :

- permettre de rappeler les grands enjeux et les objectifs stratégiques définis à l'échelle de l'unité littorale dans laquelle se situe le site ;
- nourrir les réflexions menées à l'échelle du site.

Le prestataire devra prévoir l'acquisition des informations scientifiques, auprès des co-gestionnaires ainsi que d'autres organismes ou associations naturalistes disposant d'une banque de données pertinente. Le Conservatoire du littoral et ses gestionnaires s'engagent bien entendu à mettre à disposition la documentation disponible relative au site.

Le diagnostic n'a pas obligatoirement vocation à être exhaustif, il doit être avant tout établi avec une portée opérationnelle en intégrant les éléments utiles à la compréhension du fonctionnement des milieux et du territoire.

Etat des lieux / contexte général

L'étude débutera par une partie « Contexte » reprenant : la description du site, son historique, ses acteurs, les propriétés foncières et l'organisation actuelle de la gestion.

Il s'agira de bien préciser à ce stade le périmètre de l'étude et de définir l'espace de bon fonctionnement².

L'Espace de Bon Fonctionnement est l'espace qui garantit un fonctionnement optimal de la zone humide et de ses services rendus ; il englobe les zones d'alimentation principales en eau du site, les sources de dégradation lorsqu'elles sont situées à proximité du site, les points de contrôle du fonctionnement hydraulique (ouvrage de régulation hydraulique).

Le prestataire précisera les contours de l'EBF, à partir de la première version annexée au plan de gestion) (cf. méthode de définition de l'EBF Cahier technique n°2 « Espace de Bon Fonctionnement (EBF) »).

Le plan de gestion inclura un diagnostic simple de l'EBF. Il s'agira de décrire et de cartographier :

- l'occupation des sols,
- le réseau hydrographique,
- les éléments principaux de fonctionnement sur l'hydrologie
- les zones humides présentes et leur type
- les activités humaines et les usages

L'EBF est cartographié pour connaître l'environnement du site. Il s'agit d'une zone de vigilance sur lequel le gestionnaire du site s'assure de l'absence de menace sur la zone humide. Les actions du plan de gestion portent principalement sur le site lui-même, mais quelques propositions peuvent être formulées pour l'EBF, si la qualité de la zone humide en dépend. Ces actions extérieures au site lui-même ne seront généralement pas portées par le gestionnaire du site, mais seront articulées avec d'autres projets (SAGE, contrat de milieu...).

Etat des lieux hydrique

- **Hydrologie** : Récurrente dans les problématiques de gestion des zones lagunaires côtières, la thématique de prise en compte des apports pluviométriques et telluriques est à appréhender de manière intrinsèque et extrinsèque. Ces éléments sont à analyser et le prestataire s'attachera à la mise en exergue des actions induites passées, actuelles et à venir par cette pression des éléments hydrologiques.

Dans cette partie devront être abordées les thématiques suivantes : bassin versant et unités hydrauliques cohérentes, relief et topographie du site (+/- identification des unités hydrauliques cohérentes), contexte géologique et hydrogéologique, pédologie,

² Cette notion est développée dans les guides suivants, à s'approprier pour l'étude :
<http://www.rrgma-paca.org/actualite-des-membres/boite-a-outils--zones-humides~1085.html>
https://www.eaurmc.fr/jcms/dma_41095/fr/zones-humides-zones-utiles-restaurons-leur-fonctionnement

contexte climatique (pluviométrie, évaporation), type de zone humide, réseau hydrographique, milieux récepteurs, hydrogéologie (liens avec la nappe)...

- **Hydraulique :** Une évaluation partagée devra être réalisée sur la base du plan de gestion qui se termine. Le prestataire devra valoriser ce qui fonctionne et mettre en avant les difficultés de la gestion hydraulique actuelle et des opérations associées (maintenance des installations de pompage, consommations énergétiques, maintien des ouvrages tels que digues et canaux) et ce, notamment au regard des risques de submersion / inondation.

Dans cette partie devront être abordées les thématiques suivantes : les principes de fonctionnement hydraulique de la zone humide (nature de l'alimentation en eau, identification et cartographie et/ou schéma de principe), les éléments majeurs du système hydraulique (entrées et sorties d'eau, ouvrages de régulation, prélèvements...), le bilan hydrique, équilibre eau douce/ eau salée, fluctuations au cours de l'année ou interannuel et gestion hydraulique (notamment étiages, crues, inondations...).

- **Qualité physicochimique de l'eau :** le prestataire proposera une analyse de la qualité (et de son évolution) des eaux des différentes zones humides à partir des données en possession des gestionnaires.

Etat des lieux écologique

- **Connaissance des habitats :**

Les différents sites sont couverts par un document d'objectif dans le cadre d'une ZSC. Ils disposent à ce titre d'une cartographie des habitats. Par ailleurs la plus grande partie du site a fait l'objet d'une cartographie fine des habitats par les co-gestionnaires. Des compléments cartographiques pourront toutefois s'avérer nécessaire sur certains secteurs.

La cartographie des habitats sera restituée sous forme informatique selon les règles précisées en annexe 4. En outre, le prestataire est tenu d'utiliser la géodatabase qui lui sera fourni afin de renseigner sa cartographie.

- **Approche faunistique :**

Il s'agira de récupérer auprès des différents partenaires (et du document d'objectif relatif à la ZPS), d'analyser l'ensemble les données disponibles sur le site et d'appréhender les modifications en terme d'évolution des populations et des peuplements. L'intérêt du site pour l'avifaune devra être mis en avant et comparé à une échelle plus large (régionale, nationale et internationale).

Les gestionnaires pourront fournir les suivis réalisés sur le site.

Une synthèse de ces données devra être réalisée par le prestataire.

- **Connaissance de la flore patrimoniale :**

- ♦ Il s'agira, d'exploiter les éléments de bibliographie rassemblés et de s'appuyer sur les éléments connus du site, notamment par les co-gestionnaires, et de récupérer les données auprès des partenaires notamment le CBN et la base de données en ligne SILENE.

- ♦ Les stations repérées feront l'objet d'un report cartographique et seront datées (cf. annexe n°3).

Note : seront prises en compte les espèces de la directive « Habitats », les espèces protégées (au niveau national et régional), les espèces rares et menacées selon les critères définis par l'antenne régionale du Conservatoire Botanique National.

- **Connaissance des espèces végétales invasives**

- Il s'agira, d'exploiter les éléments de bibliographie, de s'appuyer sur les éléments connus du site, notamment par les gardes du littoral, et de récupérer les données auprès des partenaires. Un report cartographique sera effectué. Le prestataire devra par ailleurs proposer, si nécessaire, la collecte de données complémentaires dans le cadre de la phase d'état des lieux-diagnostic.

Le prestataire s'attachera à faire ressortir un diagnostic ciblé accompagné de cartographies sur les fonctionnalités connues et les stations d'espèces protégées à partir des éléments existants voire de ses propres compléments d'inventaires avec une mise en relation des données des réseaux nationaux et plans régionaux. Les connaissances des acteurs de terrain devront être prises en compte dans la hiérarchisation des enjeux ainsi que les problématiques liées au renard, sanglier....

Les cartographies et les différentes données devront être restituées selon les consignes listées en Annexe 3.

Etat des lieux socio-économique

- **Connaissance des usages des milieux et de l'espace :**

Le prestataire apportera un diagnostic précis des usages et des activités sur le site afin d'en dégager les atouts mais aussi les effets de tous ordres sur l'image du site et la conservation des habitats et des espèces,

- ♦ Le prestataire identifiera les usages et les principales pratiques existants sur le site :
 - usages d'alimentation en eau potable
 - usages agricoles (nature et parcelles concernées, présence de captages...)
 - usages cynégétiques et piscicole;
 - fréquentation sportive, de loisirs et touristique et modalités (dispositifs d'accueil et de circulation, pratiques y compris sportives,...)
 - travaux « interventionnistes » conduits sur le site
- ♦ Cette analyse portera également sur les usages passés susceptibles de permettre une meilleure appréhension de l'état actuel du site et d'influer sur sa dynamique.
- ♦ Lors de contacts bilatéraux ou groupes de travail avec les partenaires locaux, le prestataire appréciera l'importance du site dans la vie locale (quelle représentation des paysages pour les habitants ? Quelle contribution du site à l'animation locale ? Quelles activités traditionnelles associées au site ?...).
- ♦ Les éléments recueillis feront l'objet d'une traduction cartographique à des échelles et sur des fonds adaptés (cf. annexe n°3).

- **Connaissance du patrimoine humain :**

- ♦ Le prestataire recensera les éléments du patrimoine humain connus et protégés (monuments historiques, sites archéologiques, édifices d'intérêt inventoriés, ruines et petit-patrimoine) et précisera la vocation de chacun de ces bâtiments (démolition, ruine à cristalliser, bâti à restaurer...). La vocation actuelle ou à venir de ces bâtiments sera définie au cours des contacts bilatéraux ou de groupes de travail avec les partenaires locaux. Les investigations de terrain viendront compléter cette approche (ruines, petit patrimoine...) et permettront d'appréhender la contribution de ce patrimoine à la qualité du site.
- ♦ Les éléments recueillis feront l'objet d'une traduction cartographique à une échelle et sur un fond adapté (cf. annexe n°3).

- **Approche paysagère :**

Le diagnostic paysager vise à explorer et comprendre le passé du site, ses composantes actuelles et les évolutions en œuvre pour l'avenir. Le prestataire devra à la fois reconstituer l'archéologie du paysage et des usages traditionnels qui l'ont façonné à l'aide d'archives (textes, iconographie, cartes) mais aussi constater les réalités présentes (cartes des structures d'organisation de l'espace, des textures de végétation, géologiques, IGN, morphopédologique...) et **prévoir les mutations futures**. **La reconnaissance sensible dont les termes sont définis dans le guide méthodologique sur le paysage publié par le Conservatoire du littoral en 2013, doit être privilégiée pour appréhender le site et son environnement.**

- **Connaissance du contexte réglementaire**

- ♦ Le prestataire fera le point sur le contexte réglementaire du site :
 - documents opposables (Charte du PNR, SCOT, POS/PLU...);
 - protections réglementaires (application de la loi « littoral », site inscrit ou classé, arrêté de biotope, ...);
 - servitudes d'utilité publique;
 - loi sur l'eau : conséquences en termes d'entretien des cours d'eau/canaux, prélèvements et rejets en mer.
- ♦ Les éléments recueillis feront l'objet d'une traduction cartographique à des échelles et sur des fonds adaptés (cf. annexe n°3).

Le plan de gestion devant passer en CDNPS au titre des sites classés, le prestataire prévoira une synthèse du Plan de gestion et sa présentation en CDNPS.

- **Stratégie foncière**

Il s'agira d'évaluer la pertinence du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral, à l'échelle de l'espace de bon fonctionnement, au regard des objectifs de gestion du site identifiés. De même, il s'agira de réaliser une analyse du territoire (propriétaires publics, privés, structure du parcellaire...) pour anticiper sur les acquisitions à venir dans le cadre de la stratégie à moyen et long terme de l'établissement 2015-2050 (Cf annexe 6 : stratégie foncière du Conservatoire du littoral) et sur les emplacements réservés du PLU pour la requalification de certaines zones.

Phase 2 : Définition des enjeux, des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels

Identification des enjeux

- **Evaluation partagée de la gestion des sites**

Le principe de l'évaluation partagée consiste à mettre en discussion successivement les enjeux et objectifs à long terme de la gestion :

- Caractérisation des fonctions hydraulique / biogéochimique / écologique et services écosystémiques
- Menaces et pression pesant sur ces fonctions
- Analyse fonctionnelle de la ZH (les processus physique, chimique, biologique en jeu permettent t'ils d'assurer les fonctions ?)
- Enjeux : hydraulique / ressource en eau / patrimoine naturel / etc. ... en intégrant un enjeu au regard du changement climatique
- Enjeux : patrimoine paysager et culturel, accueil du public, activités socio-économiques, moyens mis en œuvre et la gouvernance du dispositif.

Pour chacun de ces secteurs, il s'agit d'estimer le niveau de satisfaction atteint, les tendances d'évolution constatées et les axes de progrès envisagés.

La méthode appliquée par la Conservatoire est décrite dans un guide spécifique (2009), mis à disposition du prestataire.

Le site dispose d'une notice de gestion. Il conviendra d'évaluer sa mise en œuvre de manière partagée, en lien avec les gestionnaires et partenaires associés.

Une rétrospective des actions mises en place en terme de coût et résultats obtenus sera réalisée.

- **Synthèse de l'état des lieux/établissement d'un diagnostic :**

Cette synthèse s'articulera sur :

- le diagnostic fonctionnel du site (fonction hydraulique-hydrologique, biogéochimique, écologique) ;
- la valeur patrimoniale du site ;
- la sensibilité / fragilité du site, notamment au regard du changement climatique ;
- les pressions et menaces (pressions anthropiques, espèces invasives, conflits d'usages, fermeture de milieux etc.)
- les contraintes réglementaires pour la gestion.

- **Identification des enjeux du site (« ce qui est en jeu ») et définition de scénarios :**

Les enjeux spécifiques au site seront mis en évidence au regard des critères présentés ci-dessous, à l'échelle de l'espace de bon fonctionnement :

- enjeux de conservation (patrimoine naturel, patrimoine paysager, bâti et culturel) ;
- enjeux d'utilisation (usages des sols / agriculture, loisirs / chasse, pêche, sports, tourisme et pédagogie liée à l'environnement) ;
- enjeux d'accueil et de fréquentation (bâtiments, voies douces de découverte, stationnement, cheminements, signalétique, ...)
- enjeux de connaissance (réponses aux manques) ;

- enjeux de restauration et de maintien des fonctions hydrauliques, biogéochimiques, écologiques, préservation des services écosystémiques rendus (régulation, approvisionnement, etc.).

Différents scénarios ont été proposés et analysés dans le précédent plan de gestion. Le choix d'un scénario de gestion intermédiaire avec la renaturation de certains secteurs et une gestion plus interventionniste sur d'autres n'est pas remis ici en question.

Cependant, des sous-scénarios par secteurs pourront être proposés et analysés (en terme d'avantages, inconvénients, d'analyse des conséquences et de coûts) pour aider à la décision sur certains points complexes.

Définition des objectifs (« Comment répondre à ce qui est en jeu »)

Il s'agit de définir la vocation du site. Les orientations stratégiques constituent le cœur du plan de gestion, elles découlent des étapes de diagnostic et de définition des enjeux préalablement conduites. Leur définition doit être partagée et leur rédaction particulièrement soignée dans un souci de communication et d'appropriation par les acteurs. Les objectifs opérationnels qui en découlent constituent des étapes intermédiaires pour atteindre l'état d'équilibre lorsque le projet de site est réalisé.

Le prestataire proposera au Conservatoire du littoral et au Comité local de gestion des objectifs à long terme et opérationnels :

- répondant explicitement aux enjeux identifiés et exprimant clairement les buts à atteindre ;
- en cohérence avec les prescriptions supra-site existantes (DCE, Charte du PNR, DOCOB ...)
- s'attachant à considérer particulièrement :
 - la préservation paysagère du site
 - la préservation du patrimoine naturel
 - les fonctionnalités connues de ce patrimoine
 - les évolutions du site et de l'usage du site à l'avenir : partage et destination de l'espace, dynamique naturelle.
- prévenant les menaces
- cherchant à résorber les dysfonctionnements.

Les objectifs opérationnels seront définis pour 5 ans environ, de façon assez précise. En fonction des nouvelles connaissances éventuellement acquises et des évolutions constatées lors des évaluations intermédiaires, ces objectifs pourront être reconduits, amendés voire abandonnés pour le restant de la durée de vie du plan de gestion (10 ans).

Phase 3 : Programmation des actions

La responsabilité et les charges de la gestion sont partagées entre le Conservatoire et ses gestionnaires. Avec la réduction des crédits publics, la question des coûts de fonctionnement supportables par le gestionnaire et d'investissement, supportables par le Conservatoire et les gestionnaires est de plus en plus prégnante. Le plan de gestion devra rechercher une rationalisation des coûts. Parmi les pistes de réflexion pour rationaliser les coûts de gestion d'un point de vue global on peut citer aujourd'hui :

- Rechercher les économies d'échelles (ex : convention-cadre d'usage plutôt qu'autorisations individuelles d'usage, mutualisation d'équipements et de ressources ...)
- Adapter le volume du plan de gestion et son contenu au niveau des enjeux identifiés sur le site et aux moyens du gestionnaire (ingénierie technique et financière) ;
- Se concentrer sur les actions essentielles, définies comme clés dans le projet de site ;
- Privilégier la sobriété dans le choix des équipements et aménagements ;
- Anticiper dès la phase d'élaboration du plan de gestion, sur la programmation des travaux envisagés pour notamment engager les démarches administratives de long court qui peuvent ralentir le processus (enquête publique).

Il est aujourd'hui essentiel de pouvoir évaluer le juste coût d'une gestion adaptée c'est-à-dire qui réponde précisément aux objectifs fixés en matière de gestion et de privilégier le cas échéant des modes de gestion économe. Le choix des objectifs, les projets d'aménagement et les modalités de gestion font partie intégrante du plan de gestion et doivent être chiffrés afin d'opérer, selon les moyens disponibles, les arbitrages nécessaires quant à leur réalisation.

Méthodologie

➔ Champ d'application :

Le plan opérationnel d'actions ne concernera que les propriétés acquises par le Conservatoire du littoral.

➔ Contenu :

- ◆ Liens objectifs / actions :
 - Rappel des objectifs validés par le Comité de gestion.
 - Présentation des actions par objectif.
- ◆ Niveau de définition : le prestataire distinguera :
 - les actions d'aménagements lourds définies : soit dans leur principe, avec renvoi à l'établissement d'un APS (coût d'objectif) puis une maîtrise d'œuvre spécifique ; soit jusqu'au niveau esquisse avec un renvoi direct à l'élaboration d'un APS puis à une maîtrise d'œuvre ;
 - les actions de gestion définies dans leur principe, avec si nécessaire le détail des modalités pratiques pour des opérations singulières ;
 - les actions de gestion accompagnées des prescriptions et recommandations pour leur mise en œuvre ;
 - l'identification des partenaires et financeurs potentiels (dont usagers).

Note : le prestataire associera à chaque action une cartographie adaptée.

Note : le prestataire rappellera la procédure réglementaire à respecter

- ◆ Planification : (plan opérationnel établi et réalisé en étroite collaboration avec le gestionnaire) :
 - les actions d'aménagement lourd ne feront pas l'objet d'une planification temporelle ;
 - les actions de gestion seront planifiées annuellement avec une prise en compte des priorités.
- ◆ Chiffrage :
 - les actions d'aménagement lourd seront chiffrées ou au moins en coût d'objectif

- pour les autres actions d'aménagement et les actions de gestion relevant de prestataires extérieurs, un coût d'objectif sera proposé ;
 - pour les actions de gestion relevant d'une réalisation par le gestionnaire en régie, seule une évaluation du temps passé sera établie.
- ◆ Établissement de fiches-actions et cartographie associée (cf. annexe 3), avec niveau de priorité.
 - ◆ Évaluation de l'efficacité des actions :
Le prestataire définira, pour chaque action, des indicateurs (moyens et résultats) permettant de mesurer l'efficacité de l'action en vue de l'évaluation de la gestion à terme. Ces indicateurs devront être rassemblés dans un tableau de bord général réalisable, renseigné et chiffré.
Le prestataire s'appuiera notamment sur un choix approprié des 13 indicateurs RHOMEO développés par l'Agence de l'eau : <http://rhomeo-bao.fr/>

Document de communication sur le plan de gestion

Le plan de gestion fera l'objet d'un document de communication synthétique (4, 6 ou 8 pages) réalisé par une Agence spécialisée en communication environnementale, chargée de traiter l'ensemble des plans de gestion produits par l'établissement. Les éléments nécessaires à la réalisation du document de communication devront lui être fournis au moins 1 mois avant la livraison du document final.

Déroulement de la mission – Gouvernance et concertation³

Gouvernance du projet

Aujourd'hui, le suivi de la gestion s'effectue grâce à un comité local unique de gestion réuni tous les 24 mois. Ce comité local fera office de Comité de pilotage.

Le prestataire prévoira au moins 3 réunions de Comité de pilotage du Plan de gestion à l'échelle du site :

- à l'issue de l'état des lieux et diagnostic ;
- à la validation des objectifs et des actions ;
- à la validation du plan de gestion dans son ensemble qui remettra en parallèle les enjeux à l'échelle du site.

Un Comité technique rassemblera financeurs, gestionnaires et Conservatoire du littoral qui sera réunira aux moments clés suivants :

- au démarrage : visite du site, transmission de données, enrichissement de l'état des lieux ;
- à l'issue de l'état des lieux : échange sur les problématiques et les enjeux ;
- à la préfiguration des objectifs à long terme ;
- à la préfiguration des objectifs opérationnels/ opérations : visite sur site (faisabilité) ;
- à la finalisation des actions : intégration des recommandations et des prescriptions.

³ Source : Agence Française pour la Biodiversité, Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, août 2019

La présence du prestataire est requise lors des Comités. Le bureau d'étude mettra à disposition du Maître d'Ouvrage les éléments nécessaires pour la préparation des réunions (documents de travail, éléments pour l'élaboration de la présentation powerpoint) 2 semaines avant.

Le prestataire calibrera ses interventions de telle sorte qu'une large part de la réunion soit consacrée au débat.

Des documents adaptés, simples et pédagogiques, seront élaborés par le prestataire et diffusés préalablement.

Attentes liées à la concertation

Compte-tenu de l'historique complexe d'acquisition et de la très forte attente locale, il est demandé au prestataire une attention particulière sur la méthodologie de concertation proposée à chacune des étapes.

Des phases formelles et informelles sont prévues pour réunir les différents acteurs, institutionnels et locaux, au sein d'instances adéquates, pour discuter, débattre et aboutir enfin à la proposition de solutions co-construites.

Le processus d'élaboration du plan de gestion devra donc intégrer :

- des phases formelles de concertation qui se déroulent au sein de l'instance de gouvernance et des groupes de travail thématiques ou géographiques ;
- de la communication informelle, qui nourrit aussi la concertation : rencontres, courriels, discussions téléphoniques...

Elle doit répondre aux quatre objectifs suivants :

Les enjeux de la concertation

Renforcer la démocratie locale :

- respecter les droits d'expression et de participation du citoyen ;
- renforcer les bases de la démocratie représentative : les élus prennent les décisions de manière éclairée ;
- créer des liens sociaux.

Optimiser l'action publique et décider dans l'intérêt général :

- mobiliser le vécu de l'acteur local ;
- gagner du temps et de l'argent en évitant les erreurs et remises en cause ;
- adapter l'action aux besoins locaux.

Faciliter l'appropriation et faire adhérer :

- responsabiliser l'acteur local par l'échange de savoirs et la co-construction ;
- créer une dynamique favorable par la prise en compte des différents intérêts ;
- limiter les réactions de rejet.

Surmonter les conflits :

- en choisissant de les gérer plutôt que de les occulter ;
- en cherchant à réduire le contentieux.

(source : Territorial éditions)

En effet, le plan de gestion ne sera effectivement mis en œuvre que si les actions de gestion préconisées sont réalisées avec le soutien ou le concours direct de tous partenaires de la gestion.

Les enjeux de cette concertation

Repérer les parties prenantes

Il s'agira d'associer un public le plus large possible : les représentants des institutions, les gestionnaires du territoire, la population et les experts.

- Les représentants des institutions : Cette catégorie regroupe les représentants des services de l'Etat -Préfectures de région et de département, Préfectures maritimes, DDTM, DREAL, DIRM, DRJS/DDCS, et ceux des établissements publics comme l'ONF, l'ONCFS, les collectivités, les antennes de façade de l'AFB, le Conservatoire du littoral, etc. ou des chambres consulaires. Ils feront le lien entre les différents acteurs de la société locale, mais aussi avec l'Etat. Ce sont des relais d'information et certains jouent le rôle de personnes ressources techniques ou politiques, voire d'experts.
- Les gestionnaires et usagers du territoire : Sont regroupés sous cette appellation les acteurs et groupes d'acteurs qui ont un impact direct sur la gestion du territoire par leurs décisions ou par leurs actions. Il s'agit des élus locaux ; des propriétaires fonciers ; des agriculteurs et des éleveurs ; des pêcheurs professionnels ; des acteurs professionnels du tourisme ; des associations d'usagers du territoire : chasse, pêche, sport de nature, naturaliste, etc.
- Les experts scientifiques et techniques : Ils peuvent être extérieurs au territoire ou en être résidents. Leur mission consiste à apporter toutes les connaissances techniques ou scientifiques nécessaires à la démarche qu'ils viennent appuyer. Ils doivent être aussi présents de manière ciblée pour apporter les connaissances dont ils disposent au sein des groupes de travail, pour faciliter la compréhension des enjeux et l'émergence des propositions les plus pertinentes. Il est important d'intégrer au plus tôt les acteurs locaux pouvant apporter leur propre expertise, souvent très pertinente car issue de la connaissance de terrain.
- La population : L'établissement d'une communication directe avec les habitants ou riverains du site est essentiel. Le prestataire doit donc rapidement réfléchir aux moyens à développer pour les informer, et inciter certains d'entre eux à s'impliquer, notamment dans les groupes de travail où ils agiront comme des relais auprès de leurs pairs. Dans cette perspective, l'idéal est de mettre en place une politique d'information et de communication auprès de la population locale.

Participants et animateurs

• Représentativité et légitimité

Discussion sur le choix des acteurs :

- Etre un relais efficace de son groupe
- Etre apte à travailler avec d'autres personnes
- Etre disponible pour des réunions
- Etre motivé par le sujet
- Etre reconnu comme un représentant légitime par sa base et par les partenaires.

Source : Geysse, 2008

Démarrer la concertation le plus tôt possible

Les difficultés d'appropriation seront amoindries et les frustrations évitées si dès le départ les différents besoins et avis sont pris en compte.

Il conviendra également d'assurer un retour d'information régulier, en témoignant que le dialogue est bien ouvert et non à sens unique. L'ensemble des documents produits est mis à disposition des acteurs, par exemple sur une plate-forme accessible en ligne.

S'assurer de la compréhension pour une bonne appropriation

Tout d'abord, il conviendra de bien mesurer l'état d'esprit des acteurs vis-à-vis de la démarche. Sur ce site, des conflits existants seront un frein important. Les efforts d'explication puis de concertation devront être encore plus soutenus.

Il s'agira de bien adapter les éléments de langage et, à l'inverse, faire l'effort de chercher à comprendre, pour susciter l'adhésion et la co-construction. Un temps important doit être consacré, avec notamment des sorties sur le terrain organisées pour mieux se connaître et partager la vision des enjeux, notamment lors de l'étape clé de la reconnaissance sensible du site d'où découle la définition des enjeux/objectifs (cf. démarche paysage).

Savoir utiliser des instances de dialogue territorial existantes

Il existe déjà, sur le territoire, d'autres instances de dialogue territorial. Les démarches doivent se renforcer mutuellement et pour cela il est important :

- d'organiser une représentation croisée entre elles, afin que l'information et les décisions soient connues les unes des autres ;
- d'étudier et d'accompagner les complémentarités et synergies possibles ;
- d'éviter qu'une même personne soit trop souvent, voire simultanément, sollicitée.

Le prestataire devra donc prévoir un certain nombre de rencontres et d'entretiens bilatéraux et organiser et animer des réunions de groupes de travail. Ces dernières donneront lieu à des réunions de préparation avec la délégation du Conservatoire du littoral.

Restitution

Structure générale des documents à produire

Les dossiers devront être présentés selon un format A 4 avec les cartes insérées dans le texte et non pas disjointes afin de faciliter la compréhension par le lecteur.

1 - Les éléments du plan de gestion seront présentés en plusieurs volumes correspondant aux différentes étapes du travail :

- un volume commun pour la présentation de l'état des lieux et du diagnostic et pour la définition des objectifs à long terme ;
- deux à trois volumes pour les objectifs opérationnels, le plan d'actions, y compris l'évaluation de ces dernières. Chaque volume rappellera les actions transversales aux sites.
- un volume pour les annexes incluant éventuellement des photographies numériques ou des supports informatiques.

Il est attendu un rapport d'au maximum 150 pages en document final.

2 - Une annexe technique sera constituée uniquement des fiches actions et des cartes associées (extraits du plan opérationnel d'actions à l'attention des gestionnaires).

Note : la cartographie devra être un élément essentiel des documents à fournir. Les cartes seront établies selon les prescriptions suivantes (cf. annexe 4) :

- associer référentiel cartographique et échelle :
 - orthophotoplan : 1:5 000 - 1:2 000
 - cadastre : 1:5 000 - 1:2 000,
 - scan 25 : 1:25 000 - 1:10 000.

- choisir le fonds cartographique le plus adapté au thème à présenter ;
- privilégier un format A3, en prévoyant si nécessaire des séries de cartes avec un plan d'assemblage, pour respecter les échelles souhaitées ;
- respecter une charte graphique simple.

3 - Les photos seront également rendues sous format numérique.

4.-. Le mode de restitution des bases de données naturalistes devra répondre au protocole SINP afin de permettre une intégration des données dans Visiolittoral.

Spécifications concernant les données numériques

Les éléments textes et tableaux seront réalisés sous les logiciels suivants :

Word et Excel ou équivalents pour PC

Les éléments graphiques et compositions (infographie) devront être réalisés sous les logiciels suivants :

Pagemaker 7.0 ou Illustrator 10.0 (PC) ou équivalents

Les fichiers Images devront être enregistrées et livrées aux formats :

Tiff, Jpeg ou Eps en 300 dpi minimum

Les documents cartographiques numériques devront être réalisés sous S.I.G (cf. annexe 3) : Arc-View 9.1 ou 10 (shp. shx. dbf.) ou équivalents

L'ensemble des données produites devra être structuré et regroupé sous la forme d'une base de données de type SIG selon les normes internationales (ISO 19115) et être intégrable au logiciel ArcView 10. Une base de données Vierge sera mise à disposition du prestataire par le Conservatoire du littoral

Il est impératif que les cartes suivantes soient numérisées :

- carte des habitats
- carte des stations d'espèces patrimoniales ;
- cartes des usages des milieux et de l'espace ;
- carte du patrimoine humain ;
- carte de la réglementation applicable au site.

Les autres cartes que celles listées ci-avant seront produites sans cadre prédéfini. Les cartes sur la topographie et la géologie pourront s'appuyer sur des éléments existants et être scannés si elles n'apportent pas d'informations développées par le prestataire.

Rendus et éditions

La présentation des documents portant mention du Conservatoire du littoral respectera la charte graphique de l'Établissement (à disposition). La page de couverture des différents documents portera également les logos des partenaires (Agence de l'Eau, gestionnaires).

Au cours de la mission, le prestataire devra fournir les différents documents et notes d'étapes qui seront diffusés par mail préalablement à chaque réunion du Comité de gestion.

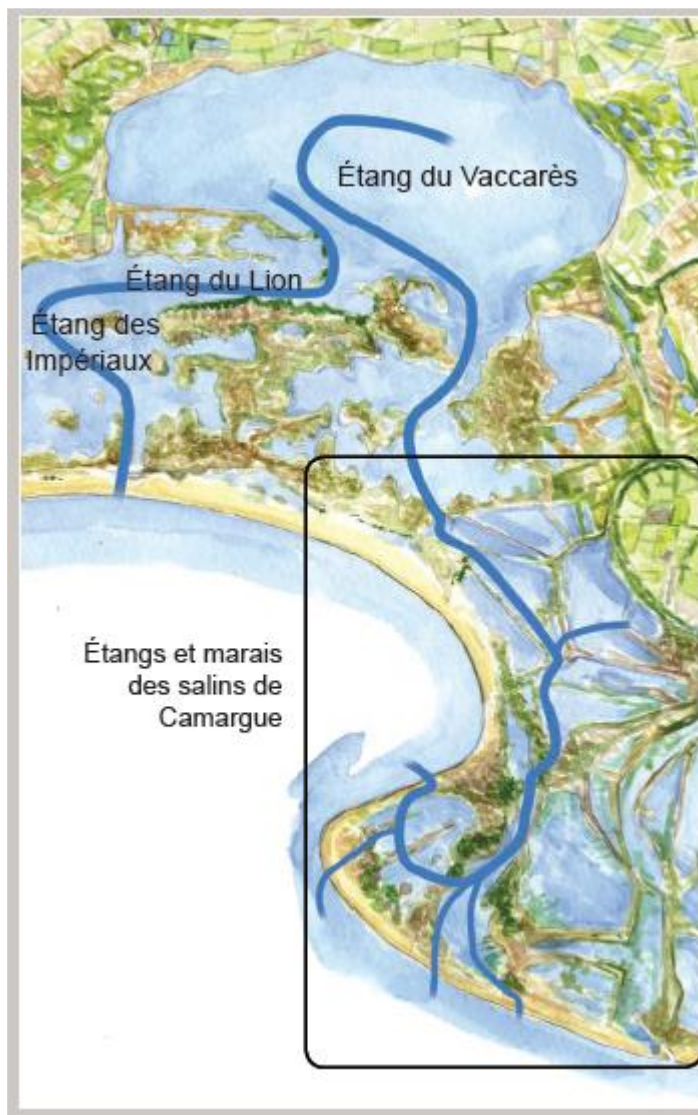
En outre, le prestataire devra livrer :

- **1 exemplaire** minutes du document complet ;
- **6 exemplaires papier** du document final complet ;
- **6 Cd-rom** compilant l'ensemble des documents finaux, présentations powerpoint cartographie comprise, et leurs fichiers sources ;

Délais d'exécution

Délais de rendu de l'étude : 18 mois maximum à partir de la date de notification.

Le prestataire devra fournir un échéancier en détaillant le temps imparti à chaque phase.





1 - La doctrine

En acquérant des espaces naturels côtiers, le Conservatoire du littoral se rend propriétaire de sites mais au-delà, de paysages littoraux. Exceptionnellement variés, ces paysages de falaises, de dunes, d'estuaires ou encore de marais présentent tous un dénominateur commun qui est leur « littoralité », cette situation si particulière de terre frontière des eaux. Plus qu'une unité géographique, cela constitue une véritable identité philosophique dont le Conservatoire entend restituer la valeur par son engagement pour le Paysage.

En faisant appel aux professionnels du paysage, le Conservatoire du littoral souhaite valoriser les sites dont il a la responsabilité en procédant à des études, des bilans, à d'éventuels restaurations et aménagements pour les transmettre aux générations futures.

A cette fin, le Conservatoire rappelle sa doctrine en matière d'interventions paysagères sur ses sites : le Conservatoire du littoral s'est fixé comme mission de transmettre un patrimoine paysager littoral en y intégrant le moins d'artificialisation possible.

Comme son nom l'indique, le Conservatoire du littoral est un conservatoire d'espaces protégés. A ce titre, sa politique est sans équivoque : il protège plutôt qu'il ne projette, il conserve plutôt qu'il ne construit, quand bien même cette protection et cette conservation s'élaborent à partir de projets et de constructions.

Dans l'état actuel de sa politique, le Conservatoire ne se pose pas comme un laboratoire d'œuvres paysagères ou comme vitrine de création de paysages ou de jardins : pour conserver, il acquiert, restaure puis restitue.

Toute intervention doit être faite sous le signe de l'humilité vis-à-vis des lieux, de la nature et des paysages. Le Conservatoire ne recherche pas une signature d'artiste apposée sur ses sites ; toute signature, si tant est qu'elle doive exister, reste celle du Conservatoire comme protecteur du littoral.

Conservatoire ne signifie pas conservateur, dans le sens où ces recommandations n'impliquent pas une approche inhibée, pétrifiée ou gelée. Le Conservatoire attend de ses interlocuteurs un véritable engagement en terme d'analyse, de propositions pour la gestion future des paysages, dans le respect de l'éthique qu'il s'est fixé.

2 - Les études de paysage dans les bilans paysagers ou dans les plans de gestion

Le Conservatoire attend de ses interlocuteurs des études opérationnelles permettant de prendre en compte le paysage dans la gestion future du site. Toute étude devra s'articuler autour des trois axes suivants :

Objectifs	Modalités	Documents de références
1 – Explorer le passé	<ul style="list-style-type: none"> - lecture historique du site destinée à retrouver les marques, cicatrices du passé et tenter de reconstituer une archéologie du paysage - lecture des usages et des pratiques d'autrefois 	<ul style="list-style-type: none"> -cartes anciennes (Cassini...) -photographies anciennes -tableaux (peintures anciennes et contemporaines) -textes (littéraires, des poètes, voyageurs, naturalistes, géographes, agronomes, légendes locales...) - documents d'archives (forestières, documents fiscaux, cadastres napoléoniens, archives administratives...) - études toponymiques des lieux
2 – Comprendre le passé	<ul style="list-style-type: none"> - lectures cartographiques : constater les réalités présentes - déterminer les composantes structurantes du paysage (cohérence, lisibilité) - repérer les évolutions en œuvre (localisation, nature, orientations, facteurs...) 	<ul style="list-style-type: none"> - cartes des structures d'organisation de l'espace (routes, haies, bâti, chemins...) - cartes des textures de végétation - cartes géologiques - cartes IGN - cartes morphopédologiques
3 – Projeter l'avenir	<ul style="list-style-type: none"> - synthétiser, hiérarchiser les enjeux. - rechercher des principes de mise en valeur ou de réorganisation possibles - formuler des hypothèses sur l'évolution du site (en fonction des données physiques, des enjeux de conservation, de l'activité humaines...) - prévoir les mutations, le devenir du paysage 	<ul style="list-style-type: none"> - bilan historique des paysages - bilan présent des composantes et des structures des paysages

3 - Les études de paysage dans les projets d'aménagement

Les sites du Conservatoire ayant pour vocation d'être ouverts au public, ils peuvent être l'objet de projets d'aménagements paysagers tels sentiers, structures d'accueil... destinés à concilier accueil des visiteurs et préservation de la nature et des paysages. Tout en respectant la doctrine du Conservatoire énoncée au chapitre 1, ils viseront, outre leur fonctionnalité, à valoriser les sites acquis par la justesse des propositions et la qualité des réalisations.

Le public

Les aménagements paysagers constituent des éléments de dialogue forts entre le Conservatoire et les visiteurs d'un site. Ils permettent, par leur pertinence, leur qualité de conception et d'exécution, de canaliser le public sans lui donner le sentiment de contrainte, d'orienter plutôt que de défendre, d'inciter plutôt que d'interdire.

Les matériaux

Pour introduire le moins d'artificialisation possible sur les sites, les matériaux utilisés dans tout aménagement paysager (aires de stationnement, chemins, pavages, escaliers, murets, ganivelles, bordures...) seront en cohérence avec ceux existants sur les lieux. Par souci environnemental (CO2 piégé) et d'intégration paysagère, le bois local (surtout le chêne et le châtaignier) sera préféré aux autres matériaux.

Les choix en matière de signalétique, les emplacements des panneaux feront partie intégrante du projet d'aménagement. Ils devront être pensés conjointement aux aménagements proposés dans un souci de lisibilité du message et de discrétion de l'équipement. Sur les parcelles acquises avec l'aide de l'Agence de l'Eau, la participation de cette dernière devra être clairement affichée sur les éventuels panneaux d'information

Le mobilier

Les éléments du mobilier (passerelles, affûts, abris, sanitaires, containers, clôtures...) doivent être réalisés dans l'esprit du projet d'aménagement, tant au niveau de leur conception que des matériaux mis en œuvre pour leur exécution.

Le végétal

Le choix du végétal, qu'il soit considéré dans un projet de paysage jardiné ou de paysage renaturé, respectera les étapes suivantes :

- recherche de l'histoire, de l'identité végétale des lieux,
- argumentation des choix végétaux (espèces indigènes, espèces naturalisées...),
- exploration prospective des processus d'évolution des espèces proposées.

Dans les parcelles acquises avec l'aide de l'Agence de l'Eau, toutes les espèces végétales allochtones, y compris les naturalisées, devront être éliminées.

Annexe 3 – Fiche type du plan opérationnel d'actions

(Une fiche exemple est consultable en téléchargement)

Descriptif de l'opération :

Opération de gestion		Code :
Localisation		(photo)
Maître d'ouvrage		
Organismes en charge de la réalisation		
Partenaires techniques		
Partenaires financiers		

Périodicité et calendrier :

Période	Périodicité	Année d'engagement

Nature et coût estimatif de l'opération (HT) :

Plan de financement prévisionnel :

Indicateur de suivi de l'opération :

Éléments de recommandation : cartographie et bases de données

Dans le cadre de ses missions, le Conservatoire du littoral mène ou commande chaque année de nombreuses études sur ses sites, il acquiert ainsi de nombreuses données naturalistes. La rédaction et l'utilisation systématique d'une charte cadrant la saisie des données naturalistes sont un outil indispensable pour garantir la qualité et l'homogénéité des données.

La présente annexe fournit un ensemble de recommandations à suivre pour la constitution des bases de données cartographiques d'observations naturalistes et les rapports livrables au Conservatoire du littoral.

Les dossiers définitifs, comportant les pièces écrites et les pièces graphiques, seront remis en 3 exemplaires « papier » au format A4 couleur ainsi qu'au format word sur support informatique (CD-ROM).

Conditions de saisie des données sous format informatique et cartographiques

← ***Système de références planimétrique et altimétrique***

- L'ensemble des données planimétriques produites par le prestataire seront fournies dans le système géodésique légal rappelé en fin de document (« Géoréférencement et RGF 93, Théories et concepts fiche T7 »)
- La saisie des données sera effectuée dans le même système de projection conformément au décret N° 2006-272 du 3 mars 2006 portant sur la définition des systèmes de références géographiques et planimétriques ainsi qu'altimétriques.
- L'ensemble des données altimétriques produites par le prestataire seront fournies dans :
 - ← le système d'altitude NGF/IGN 1969 (altitude normale) pour la France continentale
 - ← le système d'altitude NGF/IGN78 (altitude normale) pour la Corse
 - ← le système d'altitude NGG 1977 (altitude orthométrique) pour la Guyane
 - ← le système d'altitude IGN 1977 (altitude orthométrique) pour la Martinique
 - ← le système d'altitude IGN 1987 (altitude orthométrique) pour la Guadeloupe (Grande-Terre et Basse-Terre) et les îles de la Petite Terre (Terre de Haut et terre de Bas)
 - ← le système d'altitude IGN 1988 MG (altitude orthométrique) pour l'île de Marie-Galante
 - ← le système d'altitude IGN 1992 LD (altitude orthométrique) pour l'île de La Désirade
 - ← le système d'altitude IGN 1988 SB (altitude orthométrique) pour l'île de Saint-Barthélemy

- ← le système d'altitude IGN 1988 SM (altitude orthométrique) pour l'île de Saint-Martin
 - ← le système d'altitude IGN 1989 (altitude orthométrique) pour l'île de la Réunion
 - ← le système d'altitude SHOM 1953 (altitude orthométrique) pour l'île de Mayotte
 - ← le système d'altitude Danger 1950 (altitude orthométrique) pour Saint-Pierre-et-Miquelon
- L'unité des données sera obligatoirement le mètre.

1. **Condition de précision**

Les moyens qui seront mis en œuvre par le prestataire pour la saisie des données (digitalisation, scannerisation, acquisition GPS...) permettront d'obtenir la précision conforme aux exigences du CCTP.

Sauf accord préalable du Conservatoire du littoral, la précision des données devra être :

- Entre le 1/5 000^{ème} et le 1/10 000^{ème} pour la saisie ;
- 1/10 000^{ème} pour la restitution des données.

Représentation graphique des données

Le prestataire utilisera des signes et des couleurs conventionnels pour la représentation graphique des données.

Structuration des données

Structure des couches

La structure des couches doit être administrée selon les principes suivants :

- Chaque couche de données sera indépendante et contiendra un seul type géométrique d'objet (ponctuel ou linéaire continu ou surfacique). La totalité des données recueillies devra être retranscrite sur une des couches de données.
- Les couches de données à créer sont les suivantes :
 - ← Observations de faune : couche ponctuelle
 - ← Observation de flore : couche ponctuelle
 - ← Observation d'habitat : couche polygonale
- Chaque couche de données devra être géométriquement exempte de toute duplication, de recouvrement et de toute superposition, même partielle. Cette exclusion est valable quel que soit le type d'objet géométrique de la couche. Les polygones devront être fermés, sans nœud pendant, ni « bow-tie », ni double nœud. Les objets de type linéaire devront être connexes.
- Chaque objet sera porteur d'un numéro d'identifiant unique par couche, de type entier, renseigné de façon incrémentale. La numérotation incrémentale devra être continue pour chaque couche. Cet identifiant sera nommé FID pour toutes les couches.

- Un ID unique par observation sur le modèle suivant : date_ID-site_STRUCTURE_GENRE_espèce_N° :
- date : la date de l'observation, au format aaaammjj
- ID-site : le N° du site, selon la typologie du Conservatoire
- STRUCTURE : le nom ou acronyme de la structure réalisant les inventaires
- GENRE : les 3 premières lettres du genre du taxon identifié
- espèce : les 3 premières lettres de l'espèce du taxon identifié
- N° : un numéro, incrémenté de 1 en 1, commençant à 001, pour différencier plusieurs observations d'un même taxon sur un site le même jour
- Entités géographiques : les objets de type surfacique, linéaire, ou ponctuel appartenant à une même couche ou appartenant à des couches différentes et ayant des limites communes doivent

être vectorisés en totalité, ce qui revient à dire qu'une limite commune à plusieurs objets doit être vectorisée plusieurs fois ou dupliquée après une première vectorisation, les coordonnées des points communs étant mathématiquement les mêmes.

Mode opératoire

- Le prestataire proposera à l'approbation du Conservatoire, dès le début de l'étude, la liste des couches à produire, la symbolisation de chaque couche et les attributs liés à chaque type de donnée.
- Pour chaque couche, les renseignements suivants seront apportés :
 - ← source (production propre /relevé ou service fournisseur),
 - ← échelle de saisie,
 - ← précisions planimétrique/altimétrique,
 - ← date de création de la couche.
- Le support de la cartographie des habitats et des espèces faunistiques et floristiques se fera sur la BD ORTHO® - ©IGN la plus récente.
- Les compilations demandées (restitutions cartographiques) seront également fournies au format image : JPEG (300 dpi minimum), afin de pouvoir être intégrées à des présentations.

Attributs des objets

Chaque classe d'objets sera décrite par plusieurs attributs (numériques et textes), certains communs à toutes les classes d'objets, d'autres spécifiques.

Les attributs communs à toutes les classes d'objets sont :

Tableau 1. Charte de qualité pour la saisie des données : liste des attributs communs à toutes les classes d'objets

CHAMP	DESCRIPTION	MODELE	FORMAT	EXEMPLE
ID_OBS	Identifiant unique de chaque observation	date_ID-site_STRUCTURE - GENRE_espèce_N°	Texte ; 50	20120506_120_CD_L_ANG_a ang_0001
DATE	Date de l'observation	JJ/MM/AAAA	Texte ; 10	12/06/2012 soit le 12 Juin 2012
OBSERVATION	Observateur de l'a donnée	Prénom NOM	Texte ; 50	Paul DURAND
STRUCTURE	Structure ou organisme de rattachement de l'observateur	STRUCTURE	Texte ; 50	CEL Dans le cas de structure reconnue, les abréviations, si elles sont définies avant peuvent être acceptées. Ici : CEL
COMMENTAIRE	Commentaire libre	-	Texte, 254	
ID_SITE	Identifiant unique du site du CEL	123	Entier court ; 10	289
NOM_SITE	Dénomination du site du CEL	NOM DU SITE	Texte ; 50	LE BAGNAS
PRESENCE	Présence ou absence de l'espèce ou de l'habitat observé	Present	Texte ; 10	Seulement 2 valeurs possibles : « Present » ou « Absent »

* Les champs en gras sont obligatoires.

Les attributs spécifiques aux classes d'objets pour les observations naturalistes faunistiques et floristiques sont :

Tableau 2. Charte de qualité pour la saisie des données : liste des attributs spécifiques à chaque classe d'objets

CHAMP	DESCRIPTION	MODELE	FORMAT	EXEMPLE
CD_NOM	Numéro unique de l'espèce selon le référentiel INPN (taxref)	1234	Entier court ; 10	66832
LB_NOM	Nom latin de l'espèce selon le référentiel INPN (taxref)	Genre espece subsp. Sous-espèce var. variété	Texte ; 100	Anguilla anguilla
ID_SOURCE	Type d'observation	Observation	Texte ; 50	Selon les valeurs suivantes : « A vue » « Entendu » « Cadavre » « Capture » « Bibliographie » « Collection »
TITRE	Référence bibliographique	Nom de l'étude	Texte ;	
EFFECTIF	Nombre d'individus observés	123	Entier court ; 10	18
TYP_EFF	Type d'effectif observé	-	Texte ; 5	Description de l'effectif observé selon les valeurs suivantes : « = » : valeur exacte « > » minimum « ~ » estimation
SEXE	Sexe des individus observés	Sexe	Texte ; 10	Selon les deux valeurs possibles : « Mâle » « Femelle »
AGE	Age estimé des individus	Age	Texte ; 20	Selon les valeurs suivantes : « Œuf »

	observés			« Larve » « Poussin » « Juvénile » « Immature » « Adulte »
REPRO	Statut de reproduction	Reproduction	Texte ; 10	Selon les 3 valeurs possibles : « Possible » « Probable » « Certaine »

PROTOCOLE	Protocole utilisé pour la récolte de données	Protocole	Texte ; 50	WETLAND Dans le cas d'acronymes reconnus, ceux-ci peuvent être utilisés. Par exemple : STOC - EPS STERF
-----------	--	-----------	------------	--

*** Les champs en gras sont obligatoires.**

En rouge, les champs uniquement faune.

Les attributs spécifiques aux classes d'objets pour les observations naturalistes d'habitats sont :

Tableau 3. Charte de qualité pour la saisie des données : liste des attributs spécifiques à l'observation des habitats

CHAMP	DESCRIPTION	MODELE	FORMAT	EXEMPLE
CD_TYPO	Code de l'habitat selon CORINE Biotopes			
LB_TYPO	Nom de l'habitat selon CORINE Biotopes			
CD_EUR	Code EURXX s'il s'agit d'un habitat Natura 2000			
LB_EUR	Nom EURXX s'il s'agit d'un habitat Natura 2000			
ID_SOURCE	Type d'observation	Observation	Texte ; 50	Selon les valeurs suivantes : « A vue » « Bibliographie » « Collection »
TITRE	Référence bibliographique	Nom de l'étude	Texte ;	
ALLIANCE	Alliance d'habitats selon la nomenclature du Prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004)			
ASSOS	Association d'habitats selon la phytosociologie sigmatiste			

- Si un champ ne peut pas être renseigné, ne pas laisser la case vide, mettre «-» dans la cellule.

- Les noms des attributs devront être en rapport avec le thème à décrire. Les caractères spéciaux (type / . , ; # - etc.), les accents, les apostrophes seront interdits.
- **Un contrôle qualité des données sera réalisé** sur les données livrées. La non-conformité des données livrées avec ce document entraînera une reprise des données.

Restitution des fichiers

- Les saisies seront restituées sous la forme de jeux de fichiers aux formats shapefile (*.shp).
- Lors de la restitution de l'ensemble des fichiers, le prestataire veillera à fournir toutes les couches cartographiques livrables avec les droits correspondants en ouverture/écriture.

Catalogage et Méta données

Chaque couche de données fera l'objet d'une fiche de métadonnées précisant au minimum :

- Le nom du fichier;
- L'emplacement : arborescence détaillée des répertoires donnant accès au jeu de données (depuis la racine : disque dur ou serveur) ;
- Une description de la couche : texte décrivant sommairement le contenu du jeu de fichiers ;
- Le format ;
- La date de création ;
- La date de mise à jour (dernière en date) ;
- La date de constitution de la métadonnée : date de saisie de la présente fiche de métadonnées ;
- La date de mise à jour de la métadonnée (si nécessaire) ;
- L'auteur des données : nom et coordonnées détaillées de l'auteur de la donnée,
- Quelques mots clefs :
 - ← de localisation des données : les noms et numéros des départements, les noms et codes INSEE des communes concernées par les données seront indiqués.
 - ← de thématique (éventuellement) : (ex : acoustique, topographie,...).
- Le logiciel d'origine de création des données : nom, éditeur et version ;

- La résolution spatiale :
 - ← Unité de mesure : par défaut l'unité sera le mètre
 - ← par défaut le système de projection sera le RGF93
- La qualité des données :
 - ← Qualité des données : elle décrit le mode de constitution des données ;
 - ← Planimétrique :
 - ← Altimétrique : selon le type de données ;
- Les échelles d'utilisation : il s'agit des échelles auxquelles les données peuvent être utilisées et représentées :
 - ← Echelle mini ;
 - ← Echelle maxi.

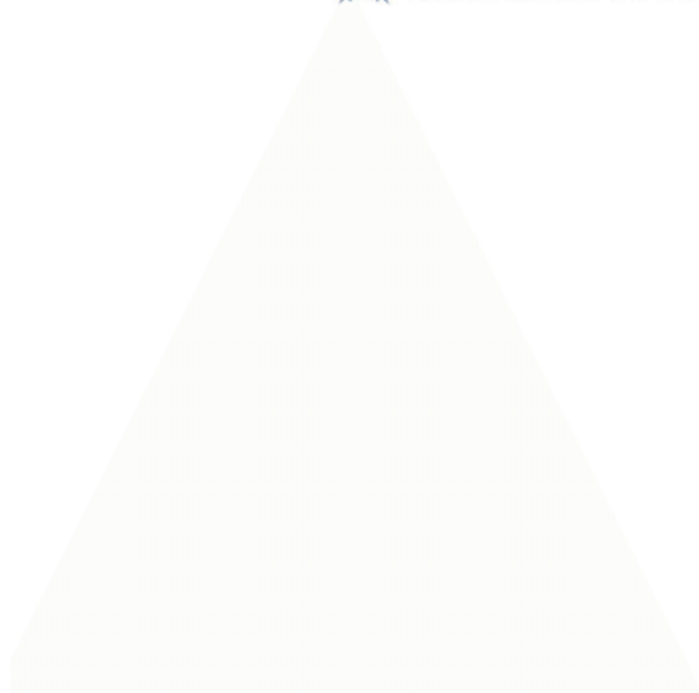
PLANS DE GESTION DES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Document de référence

Mars 2015



Conservatoire du littoral



Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
LES PRINCIPALES EVOLUTIONS	5
De nouvelles dimensions à prendre en compte dans la gestion	5
Développer la naturalité dans les modes de gestion	5
Valoriser le rôle sociétal des sites	5
S'interroger sur les conséquences des changements globaux.....	6
Intégrer l'analyse paysagère dans l'élaboration des plans de gestion.....	7
Prendre en compte les enjeux du développement durable	7
Les nouveautés méthodologiques	8
Inscrire le plan de gestion dans un projet de territoire	8
Promouvoir la réalisation d'un document unique en cas de superposition de périmètres d'aires protégées	8
Définir des objectifs de gestion adaptés en vue de leur mise en œuvre et de leur évaluation	9
Communiquer sur les plans de gestion	9
Optimiser les coûts de gestion	10
LA DEMARCHE D'ELABORATION DES PLANS DE GESTION	11
Choisir le format adapté au contexte	11
Les documents de gestion du Conservatoire du littoral	11
- Les plans de gestion	11
- Les autres documents de planification	12
Les documents produits sous la responsabilité d'autres acteurs	12
Définir le contenu des plans de gestion	13
Associer les acteurs du territoire et les partenaires de la gestion	13
RETOUR D'EXPERIENCES	16
L'approche multi sites, à partir de l'expérience en Bessin sur le rivage du Calvados	16
La superposition de statut, exemple sur la côte ouest du Cotentin	17
La démarche d'évaluation partagée en délégation Normandie	17
Le plan de gestion simplifié, le cas de l'outre mer	18
Les bénéfices sociaux des sites du CdL, exemple de la Valleuse d'Antifer	19

Introduction

Le plan de gestion est l'expression du projet pour le site. Il présente de multiples facettes. C'est d'abord un outil de pilotage : il définit les orientations et les objectifs selon lesquels un site doit être restauré, aménagé, géré. Établi à partir d'un diagnostic patrimonial, il engage conjointement le Conservatoire, le gestionnaire et les acteurs locaux à mettre en œuvre un ensemble d'actions (travaux, gestion des usages...) en faveur de la préservation, de la valorisation des sites naturels et de leur ouverture au public. Il permet également de définir la programmation interne pour optimiser l'emploi des moyens d'investissement. C'est aussi un outil d'aménagement et de valorisation du territoire en ce sens qu'il rassemble des valeurs, des volontés et des moyens communs au service de la collectivité. En fonction des situations, des besoins et des acquis, le plan de gestion peut être plus ou moins détaillé, notamment en matière de plan de travail et de projets d'aménagement. C'est enfin un outil de gouvernance original. Établi à partir d'une réflexion partagée, il est une force de conviction auprès des acteurs locaux et de ce fait un outil politique.

Un premier cadre théorique à la réalisation des plans de gestion avait été développé par le Conservatoire en 2003 en application du décret inscrivant l'élaboration des plans de gestion dans les obligations réglementaires de l'établissement.

Ce document de référence nécessite aujourd'hui une mise à jour, à partir des enseignements tirés de plus de dix années d'expérience en matière de réalisation de plans de gestion (voire davantage pour beaucoup de sites) et des nouveaux enjeux aujourd'hui structurants pour les projets de territoire (changement globaux, évaluation de la gestion, approche paysagère...)

Le processus de révision du cadre méthodologique d'élaboration des plans de gestion a été mené en 2013 avec l'aide d'un groupe de travail mixte composé d'agents du Conservatoire et de gestionnaires de sites, en lien avec le lancement dans le cadre de l'ATEN de la définition d'un nouveau guide commun des plans de gestion des espaces naturels.

Ce document constitue un guide d'accompagnement à la réalisation des plans de gestion. Il est destiné avant tout au Conservatoire, aux gestionnaires et aux prestataires chargés de leur élaboration. Il vient compléter le guide ATEN en insistant sur les points clés, définis comme prioritaires pour l'établissement et inscrits dans sa stratégie d'intervention à long terme 2015 -2050 : intégrer l'évaluation du dispositif de gestion dans les processus de gouvernance des sites, encourager la réalisation de documents communs entre sites voisins du Conservatoire et d'autres espaces protégés partageant les mêmes enjeux, appréhender les sites comme éléments des territoires littoraux... Il est enfin évolutif et pourra être actualisé avec la stabilisation de certains principes encore en réflexion comme le développement de la naturalité ou l'optimisation des coûts de la gestion.

Il est construit en trois parties selon les principes d'une « boîte à outils » dont les différents éléments peuvent être mobilisés indépendamment, en fonction des besoins et des questionnements. La première partie met l'accent sur les principaux développements d'approches nouvelles, qui auront en fonction des sites plus ou moins de sens dans la démarche de conception. La seconde traite de la démarche d'élaboration des plans de gestion. La troisième est construite à partir de retours d'expériences innovantes : sur l'élaboration de documents uniques entre différents espaces protégés, la mise en place du dispositif d'évaluation de la gestion, etc.

Enfin, même s'ils ne sont pas partie intégrante du présent document, les valeurs et les principes de gestion énoncés notamment dans la stratégie d'intervention à long terme du Conservatoire et dans ses publications techniques sont à intégrer à la réflexion pour la construction des plans de gestion.

Les principales évolutions

La logique d'élaboration des plans de gestion qui repose sur 3 phases successives : réalisation du diagnostic patrimonial du site, définition des enjeux et objectifs à long terme et programmation des actions, est réaffirmée. Les enjeux de ces 3 étapes, leur intérêt, leur structuration et leur contenu sont largement développés dans le guide ATEN et ne sont pas repris dans ce document. A ce socle commun, viennent se greffer des éléments de réflexion sur les valeurs, les principes de gestion et de méthode aujourd'hui structurants dans les orientations de gestion de l'établissement et à intégrer suivant les situations, dans le processus d'élaboration des plans de gestion.

De nouvelles dimensions à prendre en compte dans la gestion

Développer la naturalité dans les modes de gestion

La recherche de sites se rapprochant le plus possible de fonctionnements et d'ambiances naturels fait partie des valeurs du Conservatoire, mais elle se heurte à un certain nombre de résistances : image négative de la friche, pression d'aménagement pour l'accueil, approche normative et fixiste de la protection de la nature... Il convient donc de renforcer le discours sur ce sujet, qui peut concourir également à conforter des modes de gestion économes.

La naturalité est un véritable enjeu pour le Conservatoire, qui nécessite des efforts importants. Les efforts sont à fournir, avec d'autres au premier rang desquels les gestionnaires de sites, en matière de pédagogie et de conviction en direction de nos pairs et de nos partenaires, afin de développer l'acceptabilité sociale d'une non intervention sur certains espaces où l'évolution spontanée des écosystèmes est à favoriser (forêt, estuaire...).

Valoriser le rôle sociétal des sites

Les missions environnementales et patrimoniales du Conservatoire sont appréhendées depuis longtemps et bénéficient d'une expérience importante. Celles relatives à la satisfaction de besoins sociétaux sont en général limitées à l'aménagement pour l'organisation de la fréquentation, parfois le développement de structures d'accueil pour la pédagogie à l'environnement ou encore l'accessibilité des sites aux personnes atteintes de handicap.

Ces dimensions sont essentielles, elles devraient être davantage valorisées et, toujours dans la limite de la sensibilité des sites, s'ouvrir encore plus à d'autres besoins comme la participation aux politiques de santé et de bien-être, l'insertion sociale et professionnelle ou les loisirs de nature favorisant la découverte sensible des sites.

Ces différentes dimensions conduisent parfois à l'installation d'équipements spécifiques ayant potentiellement des impacts importants et qui ne peuvent donc être envisagés sur l'ensemble des sites. Par exemple, l'opportunité d'accueil de personnes à mobilité réduite ou encore l'ouverture de parcours accessibles aux VTTistes doivent être pensées non à l'échelle de sites individualisés, mais du réseau de sites. Ces questions nécessitent de rester particulièrement vigilant à l'intégrité des sites et doivent s'inscrire dans une réflexion plus large d'aménagement du territoire.

Pour accompagner la réflexion sur les questions d'accessibilité, le Conservatoire avec l'aide de Rivages de France et de l'Association des paralysés de France a publié en 2010 un guide méthodologique proposant notamment des solutions techniques pour rendre les sites et les prestations proposées par les animateurs nature accessibles au plus grand nombre.

S'interroger sur les conséquences des changements globaux

- Les impacts du changement climatique

Les prévisions en matière d'élévation du niveau de la mer associées à l'évolution de la fréquence et de l'intensité des tempêtes augmentent l'exposition des littoraux aux phénomènes d'érosion et de submersion marine. La gestion souple du trait de côte et la prévention des risques naturels sont des préoccupations majeures pour l'établissement¹. Ses interventions s'inscrivent dans le programme d'actions de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte adoptée par le Ministère de l'environnement en 2012 et sont conduites en relation étroite avec les autres acteurs sur le littoral (Collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces naturels, ONF...). Elles concernent l'acceptabilité sociale de la mobilité du trait de côte et des enjeux, l'amélioration des connaissances et l'expérimentation de nouvelles formes d'aménagement.

D'autres impacts moins visibles du changement climatique, comme ceux concernant la modification des répartitions géographiques des espèces, peuvent conduire à des déséquilibres ou de nouveaux équilibres.

- L'avancée du front périurbain

Le domaine du Conservatoire s'accroît au fil des ans et dans de nombreuses régions le tissu périurbain se densifie autour des espaces littoraux restés naturels. Les modalités d'accueil du public évoluent avec les nouveaux modes de fréquentation (notamment le développement des sports de nature) et les attentes d'un public toujours plus citoyen.

Sur ces questions globales, le plan de gestion peut ne pas suffire à prendre en compte les différentes dimensions à traiter, aussi d'autres formes de réflexion peuvent être envisagées en parallèle comme par exemple l'organisation d'ateliers de prospective à l'échelle des territoires.

D'une façon générale, le plan de gestion doit pouvoir se nourrir des réflexions et des innovations existantes en matière de compréhension de la biodiversité, des évolutions naturelles et socio-économiques, de la réponse aux attentes sociales émanant des nombreux utilisateurs des sites.

¹ Le Conservatoire a fait réaliser une étude prospective achevée en 2012, permettant d'étudier les stratégies possibles selon des profils de côtes (défensive, recul des enjeux, mixtes), a organisé un Atelier de restitution à Montpellier fin 2012 et son Conseil d'administration a adopté des principes d'action en la matière le 24 septembre 2013.

Intégrer l'analyse paysagère dans l'élaboration des plans de gestion

Le paysage est par essence dynamique et évolutif, il est également le fruit d'une anthropisation ancienne. Le Conservatoire du littoral accompagne ce mouvement permanent dans l'intérêt de la mémoire collective. La préservation du paysage et sa mise en valeur fait partie au même titre que la protection de la biodiversité et l'ouverture des sites au public, des missions fondatrices du Conservatoire du littoral. En outre, l'approche paysagère souvent consensuelle et plus compréhensible que l'écologie est un atout majeur pour l'établissement dans sa communication auprès des populations locales, des élus et du grand public. Jusqu'à présent, il a souvent été traité en second plan dans les documents de gestion, après les enjeux de biodiversité et ceux liés à la fréquentation.

Il est nécessaire de rééquilibrer cette approche et de donner au projet paysager plus de poids dans le processus d'élaboration des plans de gestion et de ses projets d'aménagement.

Le Conservatoire du littoral a publié en 2013 un guide méthodologique du paysage pour accompagner les porteurs de projet dans cette démarche. L'approche sensible ne vient pas concurrencer l'approche naturaliste ou celle liée à l'accueil du public: les démarches se complètent et doivent être au service les unes des autres.

Prendre en compte les enjeux du développement durable

L'intégration des enjeux du développement durable dans la gestion des sites est essentielle notamment vis-à-vis du grand public et des partenaires de gestion qui identifient le Conservatoire comme un acteur majeur de l'action environnementale au niveau national.

Le Conservatoire a en ce sens un devoir d'exemplarité en matière d'éco-responsabilité dans l'aménagement et la gestion de ses sites voire un rôle de pionnier à assumer sur ces sujets, pour que son action reste cohérente aux yeux de tous.

En 2010, le Conservatoire a participé aux côtés de la LPO à la réalisation d'un guide méthodologique pour la mise en place d'un système de management environnemental (SME) sur les espaces naturels. Il est nécessaire que les acteurs de la gestion s'approprient cette démarche et en adaptent les grands principes à l'échelle des sites.

Les nouveautés méthodologiques

Inscrire le plan de gestion dans un projet de territoire

Les plans de gestion sont majoritairement conçus à l'échelle d'un site individuel, parfois indépendamment des problématiques des sites voisins. En prenant également en compte l'accroissement du domaine, il y a de plus en plus nécessité de considérer les sites à des échelles plus larges, en tant qu'éléments d'une trame littorale. A ce titre, les unités littorales² ou autres ensembles cohérents comparables, peuvent définir un cadre territorial approprié pour appréhender les enjeux à long terme de préservation et de gestion du littoral. En outre, l'échelle d'étude « supra » permet d'une part de mettre en rapport les sites du Conservatoire entre eux et avec les différentes démarches de planification territoriale (SCoT, SAGE, PAPI, PNM...) ainsi que les éventuels autres espaces naturels sous protection (RN, Natura 2000, CEN, plans d'aménagement forestier...) et d'autre part de considérer des questionnements plus globaux (changement global et gestion du trait de côte par exemple) à l'échelle adaptée.

Les orientations stratégiques de gestion seront définies à long terme (au moins 10 ans), à une échelle pertinente (unité littorale ou autres ensembles cohérents comparables) puis déclinées au sein des différents sites selon les dynamiques de gestion, en objectifs de gestion et en plans opérationnels actualisables en fonction des besoins et grâce aux méthodes d'évaluation.

Le format des plans de gestion de chaque site sera ainsi réduit, les orientations générales étant intégrées dans un document stratégique global couvrant les sites d'une même entité plus large. En plus d'améliorer la lisibilité des documents, ce changement permettrait de rationaliser les moyens de conception des plans de gestion et d'envisager les scénarii selon les moyens financiers à disposition³.

Promouvoir la réalisation d'un document unique en cas de superposition de périmètres d'aires protégées

Il est fréquent sur un espace propriété du Conservatoire, qu'un ou plusieurs autre(s) statut(s) de protection se superposent impliquant la réalisation de documents de gestion particuliers : plan d'aménagement forestier, document d'objectifs de site Natura 2000, réserve naturelle nationale, etc.

Dans ce cas, il peut être opportun de réaliser un seul et même document de gestion qui soit établi dès la phase de diagnostic de manière concertée entre les acteurs du territoire et qui intègre dans la mesure du possible, les préoccupations de chacun.

² En 2013, le Conservatoire du littoral a identifié le long des rivages français 150 unités littorales définies à partir de critères géomorphologiques, écosystémiques, historiques et socio-économiques.

³ La capacité actuelle de réalisation (renouvellement compris) des plans de gestion est de l'ordre de 40 sites par an. 450 sites sont couverts en 2014 par un plan de gestion.

A minima, si la surface commune de gestion est faible au regard de la surface globale gérée par chacun et que plusieurs documents de gestion sont réalisés, l'articulation fonctionnelle entre les différents documents doit être précisée.

Dans certains cas, les objectifs de gestion mis en avant par les différents porteurs de projets ou services compétents sur un même territoire peuvent ne pas être compatibles, ce qui nécessite alors un travail important de conciliation qu'il est préférable d'organiser en amont des réflexions de gestion.

Définir des objectifs de gestion adaptés en vue de leur mise en œuvre et de leur évaluation

En 2009, le Conservatoire du littoral a initié la mise en place d'un système d'évaluation partagée du dispositif de gestion de ses sites. Cet outil est proposé au gestionnaire pour l'aider à orienter et optimiser ses actions de gestion. Les enjeux et objectifs définis à un moment donné sur un site peuvent évoluer avec le temps et être ajustés à l'occasion des exercices d'évaluation. Le plan de gestion est en ce sens élaboré pour une durée indéterminée et actualisé selon l'appréciation des acteurs du site en fonction des besoins.

Le principe de l'évaluation partagée consiste à mettre en discussion successivement les enjeux et objectifs à long terme de la gestion (patrimoine naturel, patrimoine paysager et culturel, accueil du public, activités socio-économiques), les moyens mis en œuvre et la gouvernance du dispositif. Pour chacun de ces secteurs, il s'agit d'estimer le niveau de satisfaction atteint, les tendances d'évolution constatées et les axes de progrès envisagés.

Le processus d'évaluation doit être envisagé dès la phase d'élaboration des plans de gestion : la définition d'objectifs en nombre limité, spécifiques au site, dont l'atteinte peut être mesurée ou caractérisée et qui soient rédigés de façon explicite est une aide précieuse à la mise en place d'une démarche de progrès.

Le développement d'indicateurs de suivi et de descripteurs chiffrés (via l'interface Visiolittoral, l'utilisation de données sur la fréquentation...) contribue à l'évaluation des objectifs mais n'est pas un préalable indispensable. En effet, la démarche d'évaluation demande avant tout un engagement collectif dans un processus, lequel permet ensuite de travailler dans la durée sur l'identification d'enjeux et objectifs partagés qui permettent une analyse qualitative de la situation. La définition d'indicateurs et des suivis correspondants sera d'autant plus pertinente qu'elle sera issue de cette approche partagée du site.

Communiquer sur les plans de gestion

Les plans de gestion sont des documents techniques difficilement diffusables au-delà du cercle restreint des agents du Conservatoire et des gestionnaires directement impliqués. Le panel de ses lecteurs/utilisateurs potentiels (élus, partenaires, usagers...) est bien plus large et n'y a pas accès. Conçus selon une méthode normalisée en trois étapes : 1 - le diagnostic, 2- la définition des enjeux et des objectifs et 3- le plan opérationnel, les plans de gestion comportent un nombre d'informations très important et le formalisme peut prendre le pas sur le fond des choix de gestion et l'aspect pédagogique. Il n'est pas toujours évident de dégager les enjeux de gestion dans un document de plusieurs centaines de pages et finalement de nombreux plans de gestion restent des documents peu utilisés et mal connus.

Une fois le plan de gestion terminé, pour disposer d'un outil de travail communicable dans les échanges entre acteurs sur le site mais aussi d'un outil de sensibilisation aux problématiques de gestion pour les visiteurs, les riverains du site, etc. il est nécessaire de réaliser un document de synthèse comprenant notamment un descriptif des finalités du site et une présentation des choix fondamentaux opérés pour la gestion.

Un marché national a été lancé par le Conservatoire en 2014 pour vulgariser le contenu technique et scientifique des plans de gestion par une collection de plaquettes qui privilégient une présentation didactique à partir de cartographies, textes courts, illustrations et maquettage de qualité, etc. Leur adaptation pour une consultation sur les nouveaux outils informatiques (smartphone et tablette) est également un enjeu.

Optimiser les coûts de gestion

La responsabilité et les charges de la gestion sont partagées entre le Conservatoire et ses gestionnaires. Les travaux et les aménagements nécessaires à la restauration du site sont majoritairement pris en charge par le Conservatoire et la gestion pérenne du site relève du gestionnaire. Avec la réduction des crédits publics, la question des coûts de fonctionnement supportables par le gestionnaire et d'investissement, supportables par le Conservatoire est de plus en plus prégnante. Parmi les pistes de réflexion pour rationaliser les coûts de gestion d'un point de vue global et pour chaque document, on peut citer aujourd'hui :

- Rechercher les économies d'échelles (ex : convention-cadre d'usage plutôt qu'autorisations individuelles d'usage, plan de gestion multisites, comités de gestion départementaux...)
- Adapter le volume du plan de gestion et son contenu au niveau des enjeux identifiés sur le site et aux exigences du gestionnaire ;
- Se concentrer sur les actions essentielles, définies comme clés dans le projet de site ;
- Privilégier la sobriété dans le choix des équipements et aménagements ;
- Anticiper dès la phase d'élaboration du plan de gestion, sur la programmation des travaux envisagés pour notamment engager les démarches administratives de long court qui peuvent ralentir le processus (enquête publique...)...

Il est aujourd'hui essentiel de pouvoir évaluer le juste coût d'une gestion adaptée c'est-à-dire qui réponde précisément aux objectifs fixés en matière de gestion et de privilégier le cas échéant des modes de gestion économe. Le choix des objectifs, les projets d'aménagement et les modalités de gestion font partie intégrante du plan de gestion et doivent être chiffrés afin d'opérer, selon les moyens disponibles, les arbitrages nécessaires quant à leur réalisation.

Le Conservatoire du littoral a développé en 2009 une trame de rapport d'activité de la gestion intégrant un tableau de bilan analytique. Ce modèle peut être utile pour des sites encore non outillés dans l'analyse des moyens humains et financiers de leur gestion sur un exercice.

La démarche d'élaboration des plans de gestion

Cette partie présente 3 points particuliers de la démarche d'élaboration des plans de gestion :

- le choix du format du document ;
- son contenu, en distinguant les éléments incontournables de ceux développés uniquement dans des situations données ;
- la gouvernance autour du processus.

L'accent est mis sur les spécificités de la démarche du Conservatoire et les recommandations qui en découlent. Pour l'ensemble du processus d'élaboration, il est recommandé de se référer au guide ATEN.

Choisir le format adapté au contexte

Les documents de gestion du Conservatoire du littoral

Il existe différents types de documents de gestion propres aux sites du Conservatoire et adaptés aux nombreuses situations de gestion : le plan de gestion, le plan de gestion simplifié, la notice de gestion ou plan initial de protection et le schéma d'intention paysagère. Tous sont construits sur le même modèle de base qui se décline en 3 phases successives :

- 1- le diagnostic patrimonial (état des lieux de la biodiversité, du patrimoine culturel et du paysage, des usages...);
- 2- la définition des grandes orientations de gestion (vocations du site) ;
- 3- le plan de travail (aménagement, travaux et mesures de gestion). Chaque étape est plus ou moins approfondie suivant le format du document ; le plan de gestion étant le document le plus abouti et les autres documents, des versions allégées.

- *Les plans de gestion*

Un plan de gestion est un document tel que défini dans l'article R. 322-13 du Code de l'environnement (cf. encadré infra).

Lorsque les immeubles relevant du conservatoire constituent un site cohérent au regard des objectifs poursuivis, un plan de gestion est élaboré par le conservatoire en concertation avec le gestionnaire et les communes concernées. A partir d'un bilan écologique et patrimonial ainsi que des protections juridiques existantes, le plan de gestion définit les objectifs et les orientations selon lesquels ce site doit être géré. Le plan de gestion peut comporter des recommandations visant à restreindre l'accès du public et les usages des immeubles du site ainsi que, le cas échéant, leur inscription éventuelle dans les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires de sports de nature visés à l'article 50-2 de la loi n° 84-610 du 10 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Approuvé par le directeur du conservatoire, le plan de gestion est annexé à la convention de gestion. Il est transmis au maire de la commune, au préfet de département et au préfet de région (art. R. 322-13 du Code de l'environnement).

En général, le Conservatoire du littoral engage la formalisation d'un plan de gestion sur un site lorsque la surface acquise par rapport à la surface totale du périmètre d'intervention est suffisamment conséquente (seuil de 40% de maîtrise foncière par exemple pour la Normandie) et constitue une entité cohérente (blocs d'un seul tenant, continuum hydraulique, ...). Dans la pratique, d'autres facteurs peuvent intervenir dans le lancement d'un document de gestion et notamment l'implication de la structure gestionnaire dans le projet de territoire qui, lorsqu'elle est forte, peut accélérer le processus ou à l'inverse le ralentir dans le cas, par exemple, de petites communes gestionnaires disposant de peu de moyens et dont la conservation des espaces naturels n'est pas le métier.

Le lancement d'un plan de gestion sur un site du Conservatoire où l'emprise foncière est encore faible peut aussi créer une dynamique en faisant émerger une vision partagée d'un territoire cohérent et ainsi déclencher des acquisitions à venir.

- *Les autres documents de planification*

L'élaboration d'un plan de gestion est un investissement lourd et n'est pas toujours adaptée, par exemple, aux besoins urgents d'aménagements suivant une acquisition ou pour des sites sans enjeux majeurs de gestion pour lesquels quelques orientations générales suffisent (exemple : site d'arrière plage avec uniquement des enjeux liés aux flux de fréquentation).

Dans ces différents cas, d'autres outils plus adaptés existent :

- La **notice de gestion** permet de parer au plus pressé, de comprendre rapidement comment le milieu fonctionne grâce à un diagnostic allégé rassemblant les connaissances déjà acquises sur le site et de mettre en place sans tarder les mesures de gestion qui s'imposent ainsi que d'engager les travaux nécessaires. Un plan de gestion vient souvent par la suite renforcer la connaissance du milieu et des usages pour ajuster les modes de gestion.
- Le **plan de gestion simplifié** est particulièrement adapté dans les situations pour lesquelles le gestionnaire n'est pas en capacité de mettre en œuvre un plan d'actions élaboré, faute de moyens et parfois de compétences. Il est aussi l'outil adéquat dans des situations « simples » de gestion présentant de faibles enjeux écologiques ou paysagers.
- le **schéma d'intention paysagère (SIP)** constitue un plan d'aménagement construit selon une approche paysagère à partir d'une reconnaissance sensible et partagée du site afin notamment d'envisager les principes de restauration du site et d'organiser l'accueil du public. La démarche d'élaboration est en ce sens intéressante car elle fédère les acteurs autour d'un projet pédagogique immédiatement concret (visite, dessin légendé, cartographie...) et mis en discussion lors d'ateliers d'échanges. Le SIP peut être élaboré avant comme après l'acquisition, pour rassembler les acteurs d'un territoire autour d'un projet d'aménagement et les conforter dans l'opportunité d'achat ou pour éclairer la délégation sur les aménagements à entreprendre.
A l'instar de la notice de gestion, le SIP permet d'intervenir rapidement sur un site. Il pose les bases d'un futur plan de gestion qui se justifie au moins pour renforcer le volet biodiversité.

Les documents produits sous la responsabilité d'autres acteurs

Les plans de gestion des réserves naturelles, les plans d'aménagement forestier et les documents d'objectifs Natura 2000 peuvent s'appliquer aux sites du Conservatoire du littoral. Ces trois types de documents répondent à un formalisme précis tant pour leur élaboration que leur approbation. Le but est, dans la mesure

12

du possible, de réaliser un seul document de gestion intégrant l'ensemble des préoccupations pour le site du Conservatoire. Ce travail est d'autant plus réalisable lorsque que les périmètres se rejoignent, ainsi que les thématiques et enjeux présents.

Définir le contenu des plans de gestion

L'objet de cette sous-partie est principalement de replacer les nouveautés présentées au début du document (pages 5 à 10 « Les principales évolutions ») dans le cadre conceptuel des plans de gestion.

L'intégration des principes d'évaluation de la gestion est la seule évolution qui est à rattacher à l'ensemble des démarches de renouvellement ou de lancement de plans de gestion. Elle vient compléter la logique existante de construction des plans de gestion en 3 temps : diagnostic, enjeux et objectifs et plan de travail qui s'applique déjà à tous les documents.

Les autres évolutions, relatives aux principes de gestion comme à la méthode, ont un caractère optionnel. L'intérêt de les intégrer dans la démarche de conception est à apprécier en fonction du contexte. Le tableau infra présente l'opportunité de leur mise en œuvre sur un site donné et les outils et méthodes mobilisables pour traiter le sujet.

Nouvelles dimensions	Contexte d'application et sites éventuellement concernés	Outils et méthodes mobilisables
Naturalité	Grands espaces isolés et peu accessibles, certains espaces forestiers, certains espaces soumis à une forte dynamique littorale	
Rôle sociétal	Sites périurbains et d'accueils centrés sur des activités de loisir, le bien-être... Participation d'associations d'insertion dans la gestion Bâti accueillant du public	Guide accueil des personnes handicapées
Changements globaux (changement climatique et périurbanisation)	Risque de submersion marine (polder, marais endigué) Soumis à érosion (dune, falaise calcaire...) Périurbains (conflit d'usages, surfréquentation)	Guide changement climatique
Système de management environnemental (SME)	Bâti important : agricole, maisons de site... Forte fréquentation : aménagements (sentier d'interprétation, platelage, observatoire ...) Équipes de gestion structurées	Guide SME
Approche multi sites	Enjeux partagés (courant migratoire, érosion, intérêt historique, même logique hydraulique...) Gestionnaire unique Existence d'un document de planification	Cf partie Retour d'expérience
Superposition de statuts		Cf. partie Retour d'exp.
Paysage	Forte identité paysagère, Intérêt de l'approche paysagère dans la concertation	Guide paysage
Communication	Présence d'un comité de gestion Projet de gestion à partager et à valoriser	Marché national à bon de commande

Contexte d'application des évolutions « optionnelles »

13

Associer les acteurs du territoire et les partenaires de la gestion

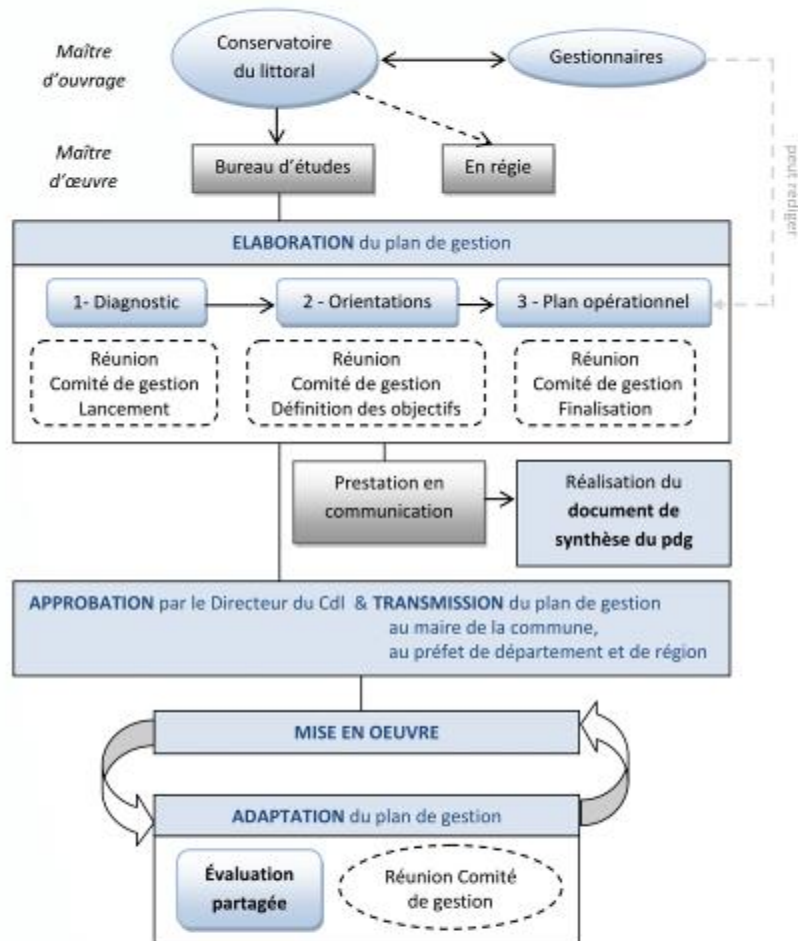


Schéma de gouvernance du cycle de vie des plans de gestion

La réalisation d'un plan de gestion s'échelonne en moyenne sur une année voire davantage, depuis la définition du cahier des charges à la livraison du document final. Le Conservatoire du littoral est le maître d'ouvrage. Il associe étroitement le gestionnaire dans le suivi du projet (construction du cahier des charges, choix des orientations ...) et tout particulièrement au moment de l'élaboration du plan d'actions annuel que le gestionnaire sera chargé de mettre en œuvre. Dans la mesure où il le souhaite, la rédaction du plan opérationnel peut lui être confiée : c'est un gage d'efficacité et cela favorise l'appropriation du plan par les équipes chargées de sa mise en œuvre.

Un comité de gestion regroupant les acteurs participant à la vie du site (et pas seulement le gestionnaire) est constitué pour construire et partager les orientations du projet de territoire. Il se réunit au moins trois fois, à chaque phase stratégique de l'élaboration du plan de gestion : généralement au lancement du projet, à mi-parcours pour la définition des objectifs à long terme, enfin pour la présentation du document final. La mise en

place du plan de gestion est un processus de concertation qui nécessite l'adhésion des acteurs du territoire au projet. Outre les réunions du comité de gestion, des ateliers thématiques peuvent être organisés (souvent pour les grands sites où le jeu d'acteurs est complexe), avec par exemple des représentants des acteurs socioprofessionnels du site (sportifs de nature, agriculteurs, chasseurs...), pour traiter de questions spécifiques, techniques parfois problématiques, relatives à l'organisation de la fréquentation, aux pratiques agricoles ou cynégétiques, etc. et pouvant nécessiter l'intervention d'experts ou de médiateurs. Enfin, des rencontres bilatérales avec les différents usagers courants du site sont également souvent utiles.

La conduite et l'animation du projet sont généralement confiées à un bureau d'études sélectionné suite à un appel d'offres publié dans le cadre d'un marché public. Les plans de gestion peuvent aussi être réalisés entièrement ou partiellement, en régie par des stagiaires, ou des agents permanents comme pour l'outre-mer où il est plus difficile de mobiliser localement des bureaux d'études.

Si la réalisation d'une plaquette de synthèse est prévue dans le cadre du marché national (cf. p 9-10, § « communiquer sur les plans de gestion »), il est nécessaire que le prestataire soit associé au projet dès l'étape clé de définition des grandes orientations (qui seront particulièrement valorisés dans le document de synthèse), pour qu'il soit en mesure de livrer le document très rapidement après la finalisation du plan de gestion.

Conformément à l'article R 322-13 du code de l'environnement, le plan de gestion doit être approuvé par le directeur du Conservatoire du littoral. Il est ensuite transmis au maire de la commune, au préfet de département et au préfet de région. Une fois réalisé, partagé avec les services de l'État, les élus, les acteurs socioprofessionnels et autres membres du comité de gestion, le plan de gestion devient la référence en matière d'organisation de la gestion. Il peut être actualisé par le biais des exercices d'évaluation partagée⁴ en comité de gestion.

⁴ Cf. Partie retour d'expériences

Retour d'expériences

L'objet de cette partie est de donner des exemples concrets sur la mise en pratique des nouvelles dispositions présentées dans le document. Ils viennent compléter les guides techniques existants sur les thèmes du paysage, les questions de management environnemental, d'accessibilité et de gestion du trait de côte.

L'approche multi-sites, à partir de l'expérience en Bessin sur le rivage du Calvados

En 2009, la délégation Normandie commande une expertise méthodologique sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ses plans de gestion⁵. L'approche multi-sites fait partie du champ d'analyse et une méthodologie pour la réalisation de plans de gestion « supra sites » est proposée. En 2013, une première expérimentation pour la définition d'un document de gestion unique sur plusieurs sites est lancée, à partir des préconisations de 2009.

Cinq sites en Bessin sont identifiés pour être regroupés sous une même échelle d'analyse : la pointe du Hoc, Omaha Beach, le Mont Castel, la batterie de Longues et les Fonderies. Ils partagent le même intérêt historique en tant que sites emblématiques du débarquement du 6 juin 1944 et le même gestionnaire, le syndicat mixte « Calvados littoral espaces naturels ». En outre, ils étaient intégrés dans des projets régionaux, nationaux et même internationaux communs (tracé de la véloroute, opération Grand site, SCAP, inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO) et présentaient des enjeux de gestion similaires (érosion, fréquentation, pratique du vol libre...).

La mise en place du projet a nécessité l'organisation de pas moins d'une trentaine de réunions dont 3 réunissant l'ensemble des acteurs du territoire, autant pour chaque site et de nombreuses réunions techniques en petit comité avec les acteurs concernés. Les orientations stratégiques déclinées à travers 6 enjeux majeurs sont définies pour une durée de 10 ans. Le plan opérationnel est établi par site pour une durée de 3 ans. Pour communiquer sur le projet, des 4 pages de synthèse ont été réalisés aux échelons global et local.

En termes de bilan de l'opération, l'investissement humain pour cette première expérience a été lourd, plus important que dans la mise en place d'un simple plan de gestion. Du point de vue de la gouvernance, les intercommunalités émergent dans ce type de dispositif. En termes d'aménagement et de mesures de gestion, la mise en perspective des opérations conduites sur les différents sites permet de décroisonner les approches notamment pour ce qui concerne la fonctionnalité des espaces naturels. Les échanges de bonnes expériences entre sites sont également amenés à se développer.

⁵ Expertise méthodologique et propositions d'élaboration, de suivi et d'évaluation des plans de gestion, SERESA, mai 2009.

La superposition de statut, exemple sur la côte ouest du Cotentin

Le document unique de gestion « Littoral ouest du Cotentin, de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel » a été réalisé sur 2 750 ha, où se superposent un site Natura 2000 Habitats (de 2 316 ha, liseré rouge sur la carte) et 5 sites du Conservatoire (de 2 160 ha, en bleu foncé). Le recoupement des enjeux de gestion entre les différents espaces (érosion des massifs dunaires, politique d'accueil du public) et la volonté d'améliorer la lisibilité de l'action auprès des acteurs locaux ont conduit à harmoniser les démarches autour de l'élaboration d'un document commun. Un bureau d'étude a été mandaté pour porter le projet en lien étroit avec le Conservatoire du littoral (qui est également opérateur Natura 2000 sur ce territoire). La démarche lancée début 2013 s'organise autour d'une large concertation associant en nombre les acteurs du territoire (plus de 70 personnes) à la fois en petits groupes de travail thématiques et dans un comité de pilotage global. Le rendu final est attendu pour mai 2015.



La démarche d'évaluation partagée en délégation Normandie

Le dispositif d'évaluation partagée a été développé par un groupe de travail mixte qui a réuni entre septembre 2007 et mai 2009 des représentants de gestionnaires de sites, de Rivages de France et des délégations du Conservatoire du littoral. Le groupe de travail a fait appel à un prestataire pour formaliser les outils produits, organiser leur expérimentation sur 5 sites pilotes et participer à l'organisation d'un séminaire interne de présentation et de mise en discussion des outils.

Le site de l'estuaire de l'Orne faisait partie des sites pilotes. Les grilles d'évaluation partagée ont été construites avec l'appui du prestataire puis testées en comité de gestion.

Depuis le processus a été déployé pour l'ensemble des sites. Le dispositif en délégation est animé par Hervé Niel. Sa mise en place a demandé un fort investissement. H. Niel a organisé des sessions de formation avec les gestionnaires et avec les chargés de missions pour que chacun comprenne les enjeux du dispositif et se familiarise avec la méthode. Le travail de mobilisation des gestionnaires et de valorisation de la démarche est à poursuivre pour accompagner dans le temps l'appropriation du dispositif.

Le dispositif est actuellement mis en œuvre par les chargés de mission des différents secteurs qui sollicitent les gestionnaires au moment des comités de gestion pour compléter les grilles d'évaluation partagée.

La délégation lance suivant les sites la 3^{ème} voire 4^{ème} année d'application du dispositif. Le bilan est encourageant pour la délégation. Le déroulement des comités de gestion a été modifié de manière positive car :

- l'évaluation apporte un cadre intéressant permettant de reprendre l'ensemble des actions du plan de gestion ;
- et l'exercice permet de dégager et de préciser les objectifs à long terme qui seront intégrés dans la rédaction du prochain plan de gestion.

Le plan de gestion simplifié, le cas de l'outre mer

Développé en 2006 pour répondre à un besoin pressant en Guadeloupe d'organisation de la gestion sur les sites de la zone des 50 pas géométriques dont les parties naturelles ont été transférées en quelques années au Conservatoire du littoral, le modèle de plan de gestion simplifié a depuis fait ses preuves et s'est aujourd'hui généralisé en Guadeloupe. Dans un contexte où les collectivités étaient désinvesties de la gestion de ces espaces, les enjeux de l'époque consistaient à établir un plan de gestion simple qui puisse facilement être partagé avec les élus, qui permette de repérer les principales menaces sur

le site et soit réalisé à bas coût compte tenu du nombre de sites à couvrir (en Guadeloupe, le patrimoine protégé a été multiplié par 2,5 en 2 ans).

La méthodologie des plans de gestion est basée sur une approche cartographique⁶. Le document comprend une trentaine de pages et est produit dans un format « paysage » ce qui facilite la lecture des cartes. A chaque carte correspond une page de commentaires.

Huit thèmes sont développés selon le découpage des étapes du modèle ATEN. Chaque thème est décliné par une carte et une page de commentaires.

La rédaction d'un plan de gestion simplifié demande environ une semaine de travail effectif à une personne.

Le plan de gestion simplifié est déjà un outil de travail qui n'a pas vocation à être remplacé par un document plus détaillé même s'il est possible de réaliser des monographies spécifiques pour compléter la connaissance et répondre à un besoin particulier.

Sommaire du plan de gestion simplifié

1. Situation
2. Foncier
3. Protections réglementaires et inventaires
4. Habitats naturels et espèces remarquables (terrestre et marins)
5. Paysage et patrimoine culturel
6. Usages
7. Gestion actuelle et analyse de l'état de conservation
8. Objectifs de gestion
9. Entités de gestion et mesures par entités de gestion
10. Financements à prévoir
11. Suivi à réaliser
12. Annexes : liste des espèces protégées, travaux réalisés, coordonnées utiles et bibliographie

⁶ Issue de la thèse professionnelle d'Aurélië de Menthière, élève de l'ENGREF, « Comment repenser les plans de gestion du Conservatoire du Conservatoire du littoral », sept. 2006

Les bénéfices sociaux des sites du Cdl, exemple de la Valleuse d'Antifer

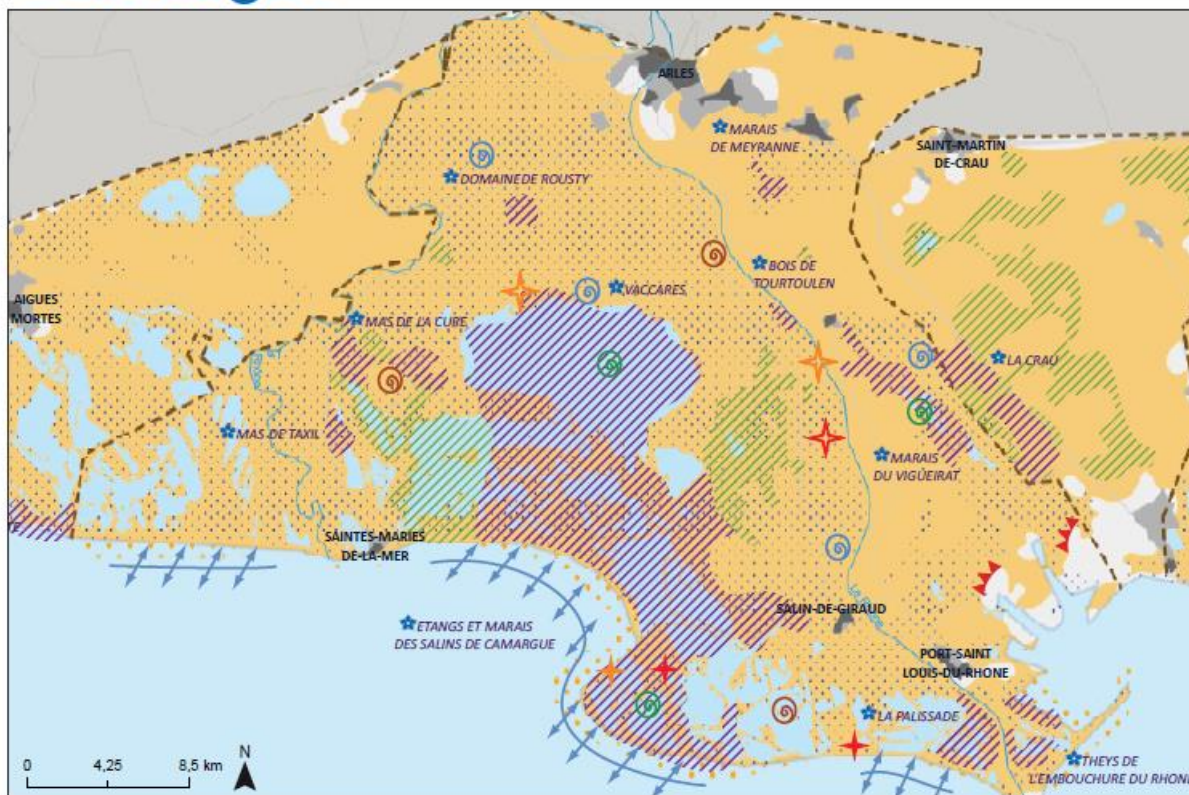
Le site de la Valleuse d'Antifer en Normandie est géré par le Conseil général de la Seine-Maritime. La gestion au quotidien (suivi faune-flore, surveillance, entretien et valorisation des milieux, accueil du public...) est assurée par deux gardes du littoral regroupés au sein de l'association « Défi-Caux ». Ils portent un message fort sur le rôle que peuvent jouer les espaces naturels en matière de ressourcement, d'évasion et d'équilibre psychique de l'individu. Les espaces de nature attirent par leur caractère « sauvage », l'absence de référence à notre société moderne. Sur ce site d'une centaine d'hectares, en surplomb des falaises d'Étretat, il n'y a pas de panneaux pédagogiques, de poubelles ou autre marque de notre civilisation. Les gardes du littoral invitent les promeneurs à découvrir le site par une approche sensitive et émotionnelle. Le discours est simple : les informations sur l'écologie, la culture ou l'histoire sont rudimentaires ; la place est laissée à l'expression des sentiments ressentis, la contemplation, l'émerveillement.

Les gardes organisent également des chantiers nature (ramassage de déchets, plantation de haie, construction de fascines pour freiner le ruissellement...) pour les scolaires. L'implication des jeunes sur le site est doublement positive : elle participe à leur éveil et sensibilisation au vivant mais parfois aussi à celui de leurs parents qui se rendront sur le site pour partager les aventures de leur enfant.

Enfin, des visites en attelage sont proposées sur la valleuse. Elles permettent aux personnes à mobilité réduite d'accéder au site. Ne nécessitant pas la réalisation d'aménagements lourds, ce moyen de déplacement apporte une solution d'accessibilité « douce » au cœur de l'espace naturel.



Camargue



ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



Contexte

Située à l'ouest des Bouches-du-Rhône, la Camargue forme un triangle qui a pour sommet Arles et pour base le littoral méditerranéen depuis le golfe de Fos-sur-Mer jusqu'à Aigues-Mortes. Le Rhône a façonné ce delta au gré de ses divagations successives. Il ne comprend plus aujourd'hui que deux bras actifs : le Grand Rhône et le Petit Rhône, entre lesquels se situe l'île de Camargue ou la Grande Camargue.

Enjeux : un milieu exceptionnel en Europe

Cette terre sauvage est la plus vaste zone humide d'Europe. Seul véritable delta de France et second d'importance en Méditerranée, la Camargue est un véritable « monument naturel ». Les milieux qui la composent présentent de multiples fonctions écologiques mondialement reconnues (lieux d'alimentation et de repos pour les oiseaux d'eau, zone de reproduction pour de nombreux oiseaux, nurseries pour la faune marine, habitat d'espèces végétales de grand intérêt...). Son relief particulièrement plat lui confère un aspect paysager particulier où de grandes étendues de sansouïre et de marais se mêlent aux paysages agricoles. Entre des zones sèches (cordons dunaires, pelouses sèches, steppes salées...) et des zones en eau, permanentes ou temporaires (étangs, marais, salins et

embouchure), l'équilibre écologique de l'unité dépend fortement de la gestion hydraulique. Autrefois le débordement du Rhône permettait de modérer la salinité des milieux, mais la protection des cultures et des habitations a suscité un endiguement de l'ensemble du delta. Désormais, l'extraction de sel, l'irrigation, le drainage des cultures (riziculture, céréalière et viticulture) ainsi que certaines pratiques de chasse façonnent le territoire et une grande part des milieux humides. Les activités agricoles conditionnent largement l'entretien et la fonctionnalité de ces composantes rares et complexes. De plus, les pratiques traditionnelles camarguaises (pâturages équin et bovin extensifs notamment) contribuent à l'identité culturelle forte de ce territoire.

Pressions : une image de « espace de liberté » aux multiples usages, sources de conflits

Les contraintes naturelles de la Camargue protègent de l'urbanisation massive constatée sur le reste du département (seulement un habitant pour 2 hectares). La Camargue porte une image d'espace de liberté et fait à ce titre l'objet de multiples usages parfois difficiles à concilier (paraventing sauvage, circulation de véhicules à moteur sur les espaces naturels, cabanisation, kite surf, pêche et chasse, baignade...). Les pressions sur le domaine public maritime sec (DPM toujours émergé) y sont particulièrement importantes, notamment dans le Golfe de Beauduc ou sur la plage de Piémanson. En tant que ressource économique, biologique et culturelle, les zones humides et littorales deviennent la source de vives tensions entre les divers usagers.

Par ailleurs, l'unité est particulièrement soumise au risque de submersion marine, au risque d'inondation liée au Rhône, ainsi qu'à l'évolution rapide du trait de côte. Il en découle, sur les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, des zones rendues inconstructibles par les Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI).

La Camargue connaît actuellement une transformation de son agriculture. La culture et l'élevage extensifs (manades) sont peu à peu délaissés au profit d'une culture maraichère et céréalière intensive qui menace la qualité des eaux. D'après le contrat de delta de Camargue, 90% des apports en pesticides sont dus à la riziculture.

Partenariats : concertation des acteurs et mutualisation de la gestion

La Camargue concentre un nombre important d'inventaires, d'outils de protection et de gestion : plusieurs ZNIEFF et sites Natura 2000, deux Réserves naturelles nationales (la Réserve de Camargue créée en 1927, plus ancienne réserve de France, et celle des Marais du Vigueirat une des plus récentes, créée en 2011) une zone Ramsar, une Réserve de biosphère, un Parc naturel régional, un site classé. A côté du Conservatoire du littoral, plusieurs autres acteurs interviennent par l'action foncière pour la préservation des espaces naturels, c'est le cas du Conseil départemental ou encore la fondation de la Tour du Valat.

Un grand nombre d'acteurs est impliqué dans la gestion des sites du Conservatoire du littoral en Camargue, associations ou fondations (SNPN, Association des amis des marais du Vigueirat, Tour du Valat, Association maison du Cheval Camargue, Pont de Gau), collectivités (Villes de Port Saint Louis, d'Arles et des Saintes Maries de la Mer, Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue), établissement public (ONCFS). Afin d'assurer une meilleure cohérence et efficacité de la gestion, une réflexion sur la mutualisation des moyens de gestion a été engagée depuis 2011.

Enfin, de nombreux bâtiments agricoles (mas, bergeries, anciennes manades, cabanes de gardien) sont aujourd'hui reconnus comme des éléments forts du patrimoine camarguais. Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'un patrimoine bâti important en Camargue (Mas de la Bâlugue, château de Tourville, Mas de la Cure, Mas du Pont de Rousty). Plusieurs phares édifiés au 19^e siècle (Farsman,



La Gacholle et Beauduc) font également partie du patrimoine historique de la Camargue. Le phare de la Gacholle est en cours d'affectation au Conservatoire du littoral.

Orientations stratégiques : poursuivre la protection de ce territoire emblématique

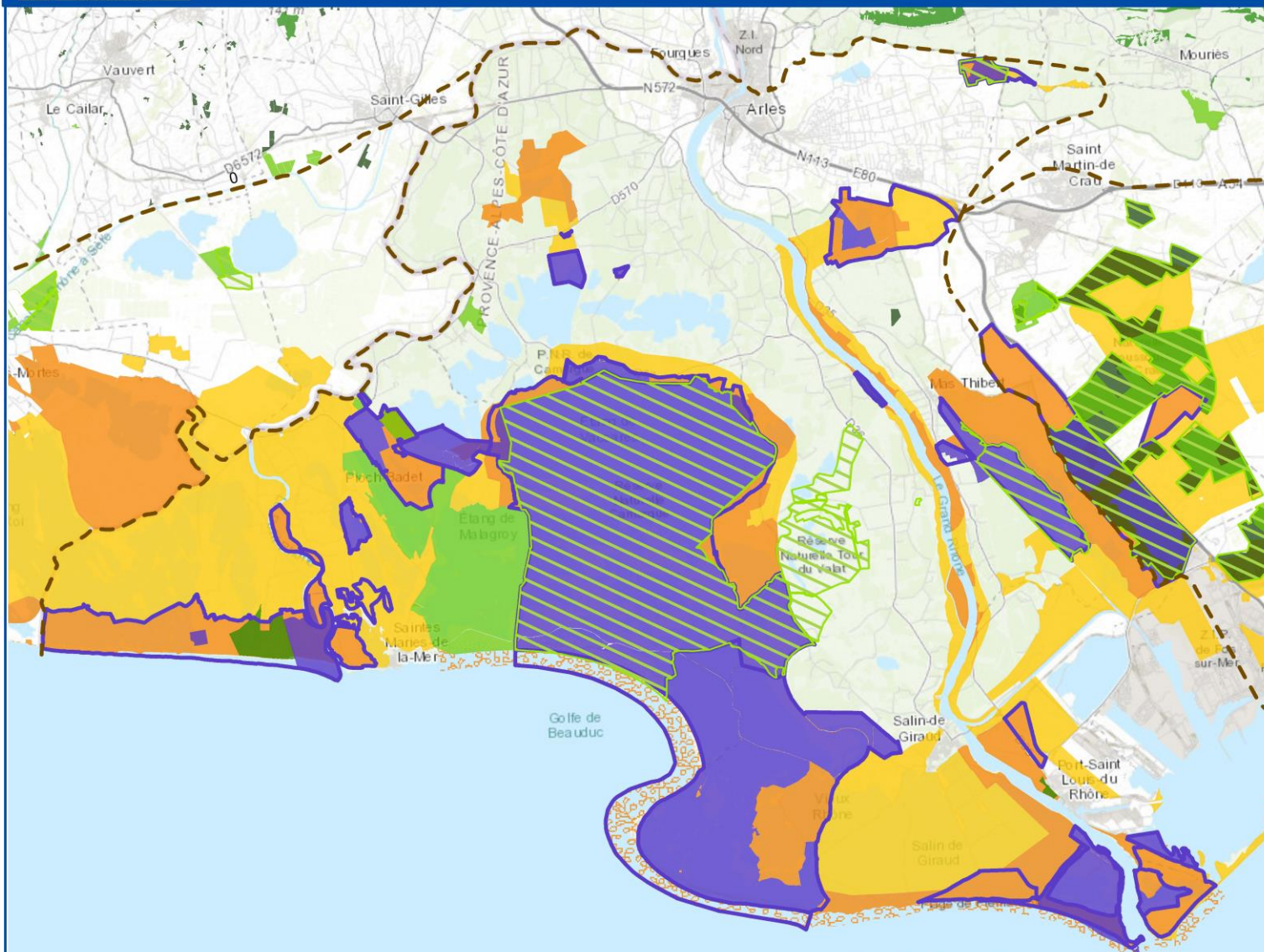
Les acquisitions du Conservatoire en Camargue sont notamment le résultat d'importantes affectations de l'Etat (Etang du Vaccarès notamment). Un protocole signé avec la Compagnie des salins est également venu enrichir le patrimoine du Conservatoire par l'acquisition d'environ 6 000 ha entre 2008 et 2012.

Les rives et espaces attenants à l'étang de Vaccarès constituent des secteurs prioritaires d'intervention pour leur rôle dans la gestion des usages et des intrants dans l'étang, enjeu inscrit dans le Contrat de delta de Camargue. Les rives du Petit Rhône, l'Etang d'Icard, et l'Arrière à son embouchure sont également des zones prioritaires. La frange littorale à l'ouest du Petit Rhône, zone tampon dont la connectivité terre-mer est dégradée par un fort endiguement, pourrait faire l'objet d'une reconquête et s'inscrire dans une démarche de recul stratégique. Les étroites ripisylves et les rares espaces boisés le long du Grand Rhône doivent être préservés. Enfin, les discussions avec la Compagnie des Salins seront poursuivies de façon à assurer une cohérence de gestion, notamment hydraulique, du site des étangs et marais des Salins de Camargue.

Quelques zones rétro-littorales des marais sont également identifiées dans l'accord cadre conclu avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et sont donc à ce titre des zones prioritaires d'intervention en Camargue. Il en est de même pour les zones humides à l'est de l'unité, qui constituent la ceinture verte du grand port maritime de Marseille (GPMV), et dont la protection est inscrite dans la Directive territoriale d'aménagement (DTA) des Bouches du Rhône.

Enfin, la maîtrise de la fréquentation et des usages motive en grande partie les affectations du domaine public maritime particulièrement dans le Golfe de Beauduc et sur les plages des Salins de Giraud.

Département	Bouches-du-Rhône
Nombre de sites	17
Surface protégée par le Conservatoire	23 320 ha
Surface acquise par le Conservatoire	9 920 ha
Surface des permis autorisés	30 280 ha
Surface terrestre de l'unité littorale	119 830 ha
Surface totale des zones d'intervention	16 990 ha
Surface des zones d'intervention terrestre	14 110 ha
Surface totale des zones de vigilance	19 720 ha
Surface des zones de vigilance terrestre	19 720 ha



Intervention du Conservatoire

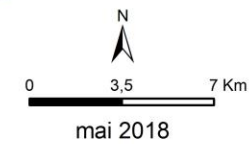
- Périmètre d'intervention
- Domaine terrestre protégé par le Cdl
- Terrain affecté ou attribué au Cdl sur le DPM/DPF
- Unité Littorale

Autres protections

- Réserve / coeur de parc³
- Espace naturel sensibles
- Forêt domaniale²
- Autre (CEN, association)

Zonage stratégique

- Zone d'intervention
- Zone de vigilance
- DPM/DPF² prioritaire



¹ Domaine public maritime, fluvial ou lacustre
² Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier
³ Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion

© OpenStreetMap contributors and the GIS User Community
 Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community